



OPEN DIALOG

RAPPORT

Les abus du système Interpol

**Le Kazakhstan persécute les opposants au régime,
en se servant des instruments de la police
criminelle internationale.**



L'affaire Moukhtar Ablyazov

L'affaire Tatyana Paraskevich

L'affaire Alma Shalabayeva

L'affaire Mouratbek Ketebayev

L'affaire Alexandr Pavlov

Table des matières

1. Introduction.....	(page 3)
2. L'affaire Moukhtar Ablyazov.....	(page 7)
3. L'affaire Tatyana Paraskevich.....	(page 14)
4. L'affaire Alma Shalabayeva.....	(page 17)
5. L'affaire Mouratbek Ketebayev.....	(page 21)
6. L'affaire Alexandr Pavlov.....	(page 23)
7. La coopération des services spéciaux de la République du Kazakhstan, de l'Ukraine et de la Fédération Russe et le recours très fréquent à la torture dans ces pays.....	(page 28)
8. Exemples d'abus des systèmes Interpol par des pays où les droits de l'Homme sont violés.....	(page 32)
9. Conclusions et recommandations.....	(page 35)
Annexe 1. Documents portant sur la coopération des autorités responsables pour le maintien de l'ordre public et pour le respect de la loi kazakhes et italiennes via Interpol dans l'affaire Shalabayeva.....	(page 40)
Annexe 2. Interpellation soumise par les députés: Marcin Świącicki et Ligia Krajewska au Ministre des Affaires Étrangères de la République de Pologne, M. Radosław Sikorski, concernant la déportation des activistes de l'opposition politique vers le Kazakhstan.....	(page 44)
Annexe 3. Réponse du Ministère des Affaires Étrangères de la République de Pologne à l'interpellation des députés Marcin Świącicki et Ligia Krajewska.....	(page 46)

1. INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE (AP OSCE), pendant sa 22^{ème} session annuelle a déploré expressément **l'abus du système Interpol par certains participants de l'OSCE qui cherchent à faire arrêter leurs opposants sur la base d'accusations motivées par des raisons politiques**. L'OSCE a demandé à Interpol de «poursuivre les réformes destinées à améliorer ses mécanismes de surveillance afin de déceler les tentatives de détournement de ses systèmes par des États participants de l'OSCE dont les systèmes judiciaires ne satisfont pas aux normes internationales, et pour permettre aux personnes injustement accusées pour des motifs politiques de révéler rapidement cette utilisation abusive d'Interpol et d'y mettre fin [\[1\]](#).

Les représentants de la Grande-Bretagne dans l'AP OSCE ont souligné **qu'actuellement Interpol ne dispose d'aucun mécanisme efficace pour éviter les abus de la part de certains pays membres [\[2\]](#)**.

Interpol rassemble les pays qui représentent différents niveaux de démocratie, ce qui rend possible la persécution des réfugiés politiques à l'aide d'un mandat d'arrêt international. Comme l'a souligné Yevgeniy Zhovtis, défenseur kazakh des Droits de l'homme, le fait d'accorder le statut de réfugié à une personne par un pays permet de reconnaître cette personne comme un réfugié par les autres pays qui ont ratifié la Convention ONU relative au statut des réfugiés. Pourtant il n'y a pas de principe international de l'attribution du statut de réfugié, et par conséquent les pays dont les citoyens ont fui à l'étranger à cause des persécutions motivées par des raisons politiques ne reconnaissent pas le statut accordé aux réfugiés et émettent contre eux des mandats d'arrêt internationaux.

Les résultats des recherches réalisées par le Consortium International de Journalistes d'Investigation (International Consortium of Investigative Journalists) montrent qu'au cours des 5 dernières années au moins 17 régimes non démocratiques ont utilisé le système Interpol pour persécuter leurs opposants politiques [\[3\]](#). Les régimes non démocratiques peuvent persécuter leurs opposants politiques et même leurs familles non seulement à l'aide des mécanismes juridiques d'Interpol, mais aussi en vertu des accords bilatéraux avec les pays de l'UE sur la coopération dans le cadre des poursuites criminelles, et en se servant des relations étroites entre les services spéciaux des pays partenaires.

L'organisation des droits de l'homme Fair Trials International, ayant son siège à Londres, constate que le mode de fonctionnement d'Interpol facilite à ses membres les abus du système de «notice rouge», ce qui entrave la liberté de circulation et la liberté d'entreprise des réfugiés politiques. En plus, ils peuvent être gardés longtemps en détention, en attendant qu'un tribunal décide si l'extradition est admissible ou inadmissible et qu'il se prononce sur le caractère politique de l'affaire.

«L'indice rouge» d'Interpol permet d'arrêter un réfugié politique dès qu'il quitte le pays qui lui a accordé le statut de réfugié [\[4\]](#) Interpol affirme que son Secrétariat général possède des pouvoirs qui lui permettent de prévenir le détournement de ses systèmes [\[5\]](#). Néanmoins, Fair Trials International souligne que les relations étroites entre les pays membres d'Interpol facilitent parfois l'émission d'un mandat d'arrêt avant même que le Secrétariat général d'Interpol puisse se prononcer sur la légalité d'un tel mandat [\[6\]](#).

Dans sa Déclaration d'Istanbul, l'AP OSCE signale que les abus du système Interpol ont été particulièrement visibles dans les pays tels que le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine, comme notamment dans les cas de MM. Petr Silaev, William Browder, Ilya Katsnelson, Ales Michalevic et Bohdan Danylyshyn. Les représentants de l'Ukraine et du Kazakhstan ont dénoncé

la désinformation autour de cette affaire et ils ont vigoureusement protesté contre les dispositions de la déclaration de l'AP OSCE relatives aux activités d'Interpol [7].

Pourtant, les événements récents prouvent que le **Kazakhstan, qui est membre de l'OSCE et du Conseil des Droits de l'homme des Nations unies, a violé plusieurs fois les dispositions de l'article 3 du Statut d'Interpol (Interpol's Constitution) [8]**, ce qui peut fragiliser la position de cette institution internationale destinée à lutter contre la criminalité. Dans les années 2012-2013, les autorités kazakhes ont intensifié les persécutions menées dans l'Europe contre la famille et les coopérateurs du politicien de l'opposition – Moukhtar Ablyazov [Mukhtar Ablyazov], en abusant des mandats d'Interpol.

Le gouvernement du Kazakhstan accuse Moukhtar Ablyazov d'avoir financé la grève pacifique menée par les travailleurs du pétrole de Zhanaozen. Le 16.12.2011 la grève a été brisée par les forces de la police qui ont utilisé des armes à feu. Selon les données officielles, les affrontements ont fait au moins 17 morts et 108 blessés [9] Le 08.10.2012 **Vladimir Kozlov** a été condamné à 7 ans et demi de prison et à la confiscation de ses biens ; il a été accusé d'avoir incité à la haine sociale, d'avoir incité au renversement de l'ordre constitutionnel et d'avoir créé et dirigé une organisation criminelle. Le Parlement Européen [10], le Département d'État des États-Unis [11] et des organisations internationales de la défense des droits de l'Homme [12], [13], [14] ont décrit ce jugement comme injuste et manifestation politique.

Suite aux décisions rendues par les tribunaux kazakhes, les autorités ont interdit l'activité du **parti d'opposition „Alga!” et de 34 médias indépendants [15]** qui ont informé abondamment sur les événements de Zhanaozen. Le gouvernement les a décrits comme «extrémistes», en accusant Moukhtar Ablyazov de collaborer avec l'extrémisme et d'inciter à la haine sociale. Les procès étaient manifestement commandés par les autorités et avaient un caractère accusatoire.

Avant, en 2009, le conflit entre le président Noursoultan Nazarbaïev et Moukhtar Ablyazov s'était aggravé, à la suite du financement par Ablyazov des opposants et de ses activités en tant qu'opposant. En résultat, le parquet kazakh a accusé Moukhtar Ablyazov, ses partenaires et ses collaborateurs d'avoir commis des crimes financiers. En 2011 le Royaume-Uni a accordé **l'asile politique** à Moukhtar Ablyazov, et en 2012 - à ses anciens partenaires financiers – Zhaksylykov Zharimbetov et Roman Solodchenko.

Récemment, les autorités kazakhes, en se servant du canal d'Interpol, ont intensifié la traque contre Moukhtar Ablyazov et ses proches: sa femme Alma Shalabayeva et leur fille de 6 ans ont été déportées illégalement depuis l'Italie vers le Kazakhstan au cours de la nuit du 31.05.2013 au 01.06.2013 ; des mandats d'arrêt internationaux ont été émis contre Mouratbek Ketebayev [Muratbek Ketebayev]- politicien de l'opposition, contre Alexandr Pavlov - ancien Chef de la sécurité de Moukhtar Ablyazov et contre Tatyana Paraskevich - ancienne collaboratrice de Moukhtar Ablyazov. Actuellement, ils sont tous en train de solliciter l'asile politique en Europe. En plus, Moukhtar Ablyazov et quelques-uns de ses collaborateurs sont accusés par les autorités kazakhes d'avoir préparé les attentats manqués à Almaty et d'avoir essayé de renverser l'ordre politique, ce qui est un procédé notoire ayant pour but de persécuter et de discréditer les opposants politiques. Les autorités kazakhes responsables du maintien de l'ordre public et du respect de la loi et les services spéciaux persécutent non seulement les opposants politiques en Europe, mais ils exercent des pressions sur les membres de leur famille, comme c'était le cas pour Moukhtar Ablyazov et Tatyana Paraskevich.

Le Kazakhstan demande la déportation de toutes ces personnes, puisqu'elles constituent une source d'information dans l'affaire Ablyazov. Notre rapport signale les cas précités, car la procédure de déportation d'Ablyazov et de ses partenaires depuis l'Union européenne est déjà

en cours. Les organisations internationales de la défense des droits de l'Homme insistent sur l'inadmissibilité de leur extradition vers le Kazakhstan, vers la Fédération de Russie ou vers l'Ukraine, vu qu'ils y risquent d'être victimes de tortures et de procès inéquitables. En même temps, la Fondation «Dialogue ouvert» souligne l'importance d'un débat public au niveau de l'Union européenne sur les réformes des mécanismes intérieurs de contrôle à Interpol, pour éviter les tentatives d'abus de ses systèmes par des pays qui violent les droits de l'Homme, notamment le droit à la protection contre la torture et le droit à un procès équitable.

Le rapport a été établi sur la base des informations recueillies par les représentants de la Fondation «Dialogue ouvert» au cours des entretiens et des rencontres avec les avocats de Alma Shalabayeva, Tatyana Paraskevich, Mouratbek Ketebayev, Alexandr Pavlov. Le personnel de la Fondation a réussi à rendre visite à Tatyana Paraskevich dans l'établissement où elle est détenue. Le rapport se base aussi sur les documents confiés par les avocats et des sources indépendantes. Le 22.07.2013 les représentants de la Fondation «Dialogue ouvert» ont participé, en tant qu'observateurs, au procès portant sur l'extradition d'Alexandr Pavlov.

Lyudmyla Kozlovska, Jędrzej Czerep, Bartosz Kramek, Aleksandra Gajewska, Wojciech Mądrzycki, Wojciech Bartnik ont participé à la mission d'observation de la part de la Fondation «Dialogue ouvert». En plus, avec le soutien de la Fondation «Dialogue ouvert», le 01.07.2013 les députés polonais Marcin Świącicki, Tomasz Makowski et Adam Rybakowicz se sont rendus à Almaty pour rendre visite à Alma Shalabayeva. Plus tard, le 03.08.2013, les députés du parlement italien Daniel Del Grosso, Alessandro Di Battista, Manlio Di Stefano, Skalyusi Emanuele, Sibilia Carlo, et le membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Egidius Vareikis ont aussi rendu visite à Shalabayeva. Le 12.09.2013, suite à l'initiative du parlement italien, et avec le soutien de la Fondation «Dialogue ouvert», les députés Ciro Falanga, Manuela Sierra, Emma Fattorini, Lucio Romano et Pappe De Christofaro ont participé à la mission d'observation de l'affaire Shalabayeva, ayant pour but de favoriser son retour éventuel en Italie [16].

Le rapport comporte aussi les conclusions du Conseil National du Barreau polonais suite à la mission d'observation réalisée au Kazakhstan du 21 au 29.04.2013, organisée avec la collaboration de la Fondation «Dialogue ouvert».

Le rapport est élaboré sur la base des actes législatifs internationaux visant la défense des droits de l'Homme, notamment: la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ; la Convention relative au statut des réfugiés ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; la Convention européenne d'extradition.

Le rapport évoque aussi la Déclaration d'Istanbul adoptée pendant la 22^{ème} session annuelle de l'AP OSCE (29.06.2013-03.07.2013); le Statut d'Interpol (Interpol's Constitution), l'Accord d'extradition entre la République du Kazakhstan et le Royaume d'Espagne ; le Code pénal de la République du Kazakhstan.

Sources:

1. OSCE PA // Istanbul Declaration. - <http://www.oscepa.org/meetings/annual-sessions/2013-istanbul-annual-session>
2. OSCE PA // La réunion de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires. - <http://www.youtube.com/watch?v=xOg6csEaG5U>
3. The International Consortium of Investigative Journalist // Interpol's Red Notices used by some to pursue political dissenters, opponents. - <http://www.icij.org/project/interpols-red-flag/interpols-red-notice-used-some-pursue-political-dissenters-opponents>

4. Fair Trials International // RefugeeThreatenedWith Interpol Red Notice. - <http://www.fairtrials.net/press/refugee-threatened-with-interpol-red-notice/>
5. EUobserver // Interpol open to abuse by 'criminal states'. - <http://euobserver.com/justice/121207>
6. Fair Trials International // The power of the Interpol Red Notice. - <http://www.fairtrials.net/documents/IELRinterpolfinal.pdf>
7. OSCE PA // La réunion de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires. - <http://www.youtube.com/watch?v=xOg6csEaG5U>
8. L'Article 3 du Statut d'Interpol: «Toute activité ou intervention dans des questions ou affaires présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial est rigoureusement interdite à l'Organisation.»
9. Radio Azattyk // L'opposition révèle la «liste noire» de Zhanaozen. - <http://rus.azattyq.org/content/zhanaozen-unrest-black-lists-of-officials/24742533.html>
10. European Parliament // European Parliament resolution of 18 April 2013 on the humanrights situation in Kazakhstan. - <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2013-0190&language=EN>
11. U.S. Department of State // 2012 Human Rights Reports: Kazakhstan. - <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2012/sca/204402.htm>
12. Human Rights Watch // Kazakhstan: Opposition Leader Jailed. - <http://www.hrw.org/news/2012/10/09/kazakhstan-opposition-leader-jailed>
13. Freedom House // Kozlov Conviction in Kazakhstan a Miscarriage of Justice. - <http://www.freedomhouse.org/article/kozlov-conviction-kazakhstan-miscarriage-justice>
14. Amnesty International // Amnesty International Report 2013. - http://files.amnesty.org/air13/AmnestyInternational_AnnualReport2013_complete_en.pdf
15. la revue «Vzglyad», le site webStan.tv, la chaîne TV «K+», la plateforme commune des médias «Respublika» (8 revues i 23 sites web). - http://odfoundation.eu/files/pdf/ODF_mission_report_Dec2012_EN.pdf
16. Ils représentent les différents partis représentés au parlement italien: Popolo della Liberta (The People of Freedom), Movimento 5 Stelle (The 5 Star Movement), Partito Democratico (Democratic Party), Scelta Civica per l'Italia (Civic Choice for Italy), Misto, Sinistra Ecologia e Liberta (Left Ecology Freedom).

2. L'AFFAIRE MUKHATAR ABLYAZOV

En 2001, Moukhtar Ablyazov - politicien kazakh, ancien ministre de l'énergie, de l'industrie et du commerce, avec Galymzhan Zhakiyanov - gouverneur (akim) de l'arrondissement de Pavlodar, ont déclaré avoir créé le mouvement d'opposition «Choix démocratique du Kazakhstan» (CDK), qui sollicitait la décentralisation du pouvoir, la lutte contre la corruption et la défense des droits de l'Homme [1]. L'organisation est devenue le plus important mouvement d'opposition au



Kazakhstan, soutenu par le peuple kazakh, s'opposant contre le monopole du pouvoir de Noursoultan Nazarbaïev. Le programme de cette nouvelle organisation comportait un élargissement des pouvoirs du parlement, le scrutin direct dans les élections des autorités des arrondissements, une réforme électorale et judiciaire et la liberté des médias [2]. Après la publication de l'information concernant la création du mouvement, l'Agence de la Police Financière a convoqué ses succursales régionales pour retrouver les proches et les amis des principaux activistes de la CDK, à se renseigner quant à leurs professions et à effectuer les contrôles en vue de dénoncer les cas d'infractions à la loi [3].

Peu après, une procédure pénale a été engagée contre Moukhtar Ablyazov et contre ses collaborateurs. Le 27.03.2002 Moukhtar Ablyazov a été arrêté pour des excès présumés de pouvoir pendant son mandat de ministre de l'énergie. Le 18.07.2002 La Cour Suprême du Kazakhstan l'a condamné à 6 ans de prison pour avoir commis un excès de pouvoir et pour avoir mené une activité commerciale illégale.

Les observateurs internationaux de la part du Parlement Européen [4], Human Rights Watch [5], Amnesty International [6], et du Département d'État des États-Unis [7] ont rapporté que le procès d'Ablyazov s'est déroulé à huis clos et que de nombreuses irrégularités procédurales ont été observées. **Dans la prison, Moukhtar Ablyazov a été plusieurs fois torturé et battu, et en résultat il restait longtemps invalide [8].** L'affaire Ablyazov ayant un large écho dans l'Union européenne, le 13.05.2003 Noursoultan Nazarbaïev a gracié l'ancien ministre. Une des conditions de sa libération en 2003, imposées par le président Nazarbayev, était son renoncement à l'activité politique [9].

Deux jours après l'arrestation de Moukhtar Ablyazov, le 29.03.2002 la police kazakhe a arrêté son collaborateur dans le mouvement opposant «Choix démocratique du Kazakhstan», Galymzhan Zhakiyanov, qui lui aussi a été accusé d'avoir commis un excès de pouvoir. Galymzhan Zhakiyanov a tenté d'éviter l'arrestation, en se cachant dans le bâtiment où se trouvaient les ambassades de France, du Royaume-Uni et d'Allemagne. Après cinq jours de négociations, le 03.04.2002 les représentants des ambassades de ces trois pays et le ministère des affaires étrangères kazakh ont signé un mémorandum «pour permettre à M. Zhakiyanov de quitter volontairement le bâtiment». Les autorités kazakhes ont promis à Galymzhan Zhakiyanov un procès public et transparent, le séjour en résidence surveillée pendant la procédure d'instruction et la possibilité de contacter les représentants politiques de l'Union européenne. Pourtant, déjà le 10.04.2002 **les autorités kazakhes ont violé les dispositions du mémorandum:** Galymzhan Zhakiyanov a été amené de force et transporté à bord d'un avion militaire à

Pavlodar, où il a été détenu et surveillé par des gardes armés jusqu'au début de son procès, le 15.07.2002, dans une baraque appartenant à la société Pavlodarsol" [\[10\]](#).

Au cours des interrogatoires les enquêteurs ont négligé l'état de santé de Zhakiyanov, qui le 18.05.2002 a eu une crise cardiaque suite à un interrogatoire intensif, mené pendant deux jours par l'enquêteur I.L. Kusainov. **Deux employés de Galymzhan Zhakiyanov ont été tabassés au commissariat de police par les fonctionnaires qui cherchaient à les contraindre de témoigner contre lui** [\[11\]](#). Le 02.08.2002 Galymzhan Zhakiyanov a été condamné à 7 ans de prison pour avoir commis un excès de pouvoir. Le Parlement Européen a qualifié ce jugement comme manifestement politique [\[12\]](#). Les organisations internationales «Amnesty International» [\[13\]](#) et «Human Rights Watch» [\[14\]](#) ont considéré Zhakiyanov comme un prisonnier politique [\[15\]](#). Le 14.01.2006 Galymzhan Zhakiyanov a obtenu une remise de peine [\[16\]](#). Actuellement il vit hors du Kazakhstan [\[17\]](#).

En 2009, Moukhtar Ablyazov qui était à l'époque président du conseil de surveillance de la banque BTA Bank, est de nouveau tombé en disgrâce du président Nursultan Nazarbayev, en continuant son activité dans l'opposition et en finançant l'opposition. Moukhtar Ablyazov soutient que **Noursultan Nazarbaïev et sa famille ont cherché depuis 2005 à acquérir une participation de contrôle dans la banque, vu sa performance financière et sa rentabilité, pour un prix inférieur à la valeur du marché des actions**. Selon Ablyazov, Noursultan Nazarbaïev essayait ainsi de diminuer l'influence politique du président de la BTA Bank: «L'ultimatum de Nazarbayev était le suivant: à partir du 1^{er} avril 2008 j'étais censé lui transmettre le contrôle de la BTA Bank. Sinon, je serais arrêté et la banque serait confisquée» [\[18\]](#). Moukhtar Ablyazov a refusé et n'a pas cédé à l'ultimatum de Nazarbayev. En résultat, sous prétexte de la lutte contre la crise économique, le président du Kazakhstan a insisté sur la nationalisation et la prise de contrôle sur la banque par l'État. Du point de vue légal, ces démarches nécessitaient une détection par les organes nationaux de contrôle des fraudes importantes commises dans la BTA Bank, **même si avant le conflit entre le président et Ablyazov aucune irrégularité dans le fonctionnement de la banque n'avait été dénoncée** [\[19\]](#).

En résultat, environ 45 anciens responsables et même les employés de la BTA Bank ont été poursuivis par les autorités judiciaires du Kazakhstan, comme impliqués dans l'affaire Ablyazov [\[20\]](#). Ils ont été accusés à la base des articles suivants du code pénal de la République du Kazakhstan (cp RK) [\[21\]](#):

- Article 176 part 3, point «a», «b» du code pénal RK («appropriation ou détournement de biens confiés»);
- Article 193 part 3, point «b», «c» du code pénal RK («légalisation de l'argent acquis de manière illégale»);
- Article 235 du code pénal RK («création et direction d'une bande organisée dans le but de commettre un ou plusieurs crimes, de même que participation à une bande organisée») [\[22\]](#).

Selon les enquêteurs, le comité qui accorde les crédits auprès de la BTA Bank, à la demande d'Ablyazov, a accordé les crédits aux entreprises en procédure simplifiée. Les entreprises auraient présenté comme garantie des biens surévalués ; en plus, un même bien aurait été présenté comme garantie par des entreprises différentes, qui - selon les enquêteurs - appartenaient toutes à Ablyazov. Ainsi, selon les sources officielles, entre 2005 et 2008 les employés de la BTA Bank ont transféré vers l'étranger et ont détourné 6 milliards de dollars. Des procédures pénales ont été engagées aussi en Ukraine et dans la Fédération Russe. Selon les autorités de police ukrainiennes et russes, en 2008 le président du conseil de surveillance de la

banque BTA Bank – Moukhtar Ablyazov a créé sur le territoire de l'Ukraine et de la Fédération de Russie un groupe criminel organisé (GCO) [23]. Les autorités de police ukrainiennes accusent les membres de la GCO d'avoir commis en Ukraine un détournement de fonds d'une valeur de 167.180.000 dollars. Selon le parquet russe, la GCO a commis dans la Fédération de Russie un détournement de fonds d'une valeur de 3,3 milliards de dollars.

Au Kazakhstan, les tribunaux dans leurs jugements rendus le 25.12.2009 [24] et le 24.05.2012 [25] ont condamné au total 26 personnes à des peines de prison. Les mandats d'arrêt internationaux ont été émis contre les dirigeants et collaborateurs de la BTA Bank. Notamment, le 06.03.2009 le Parquet Général du Kazakhstan a émis un mandat d'arrêt contre Moukhtar Ablyazov. De même, les mandats d'arrêt internationaux contre lui ont été émis par l'Ukraine et par la Fédération de Russie [26].

Après la communication des griefs par le parquet kazakh, Moukhtar Ablyazov s'est rendu en Grande Bretagne. Le 29.01.2011 la police londonienne a remis à Ablyazov l'«avertissement d'Osman» («Osman warnings») suivant: «Vous encourez un risque d'enlèvement ou une agression motivée politiquement. La police ne dispose d'aucun moyen pour vous garantir une protection permanente ou même à certaines heures du jour». Le **07.07.2011** les autorités de la Grande Bretagne ont accordé l'asile à Moukhtar Ablyazov, en évoquant la possibilité de la motivation politique de ses poursuites [27]. Après l'obtention de l'asile au Royaume-Uni, Moukhtar Ablyazov a continué de critiquer le régime de Nursultan Nazarbayev.

En 2009 la nouvelle direction de la BTA Bank a introduit de nombreuses requêtes contre Ablyazov devant la Cour suprême du Royaume-Uni, vu qu'il séjournait sur le territoire britannique. Le 23.11.2012 la Cour suprême à Londres a saisi 2,1 milliards de dollars des biens de Moukhtar Ablyazov en faveur de la banque kazakhe BTA Banque, suite à deux poursuites civiles. ***Dans sa déposition faite devant la Cour suprême du Royaume-Uni, Moukhtar Ablyazov a argumenté que les poursuites de la part de la direction de la banque BTA Bank sont motivées politiquement et reprennent les attaques de la part du président Noursoultan Nazarbaïev qui ont eu lieu avant [28].*** Le 16.02.2012 le juge Nigel Teare a ordonné la détention provisoire de Moukhtar Ablyazov pour 22 mois pour ne pas avoir communiqué l'ensemble des informations concernant les actifs possédés, comme c'était ordonné par le tribunal londonien (Moukhtar Ablyazov a soutenu qu'une telle communication pourrait constituer une source potentielle de danger pour des tiers de la part du régime de Nazarbayev). Ensuite, craignant pour sa sécurité, Moukhtar Ablyazov a quitté le Royaume-Uni et son domicile est devenu inconnu.

Le 31.07.2013 le bureau français d'Interpol a informé qu'au sud de la France, près de Cannes, la police a arrêté, sur la base d'une «notice rouge», l'ancien dirigeant de la BTA Bank et l'opposant célèbre – Moukhtar Ablyazov. Il a été arrêté à la demande de la police ukrainienne qui a sollicité l'extradition du politicien kazakh. Actuellement, Muhktar Ablyazov est mis en détention provisoire et attend que le parquet français examine la demande de l'Ukraine portant sur l'extradition d'Ablyazov. La Fédération de Russie et la République du Kazakhstan ont aussi demandé l'extradition de Muhktar Ablyazov, mais leurs demandes ne peuvent pas être traitées, faute d'un accord d'extradition entre la France et le Kazakhstan, de sorte que les autorités françaises ont des doutes quant au bien-fondé de la demande émise par la Russie. Le 01.08.2013 le tribunal à Aix-en-Provence a maintenu la détention provisoire de Moukhtar Ablyazov jusqu'à ce qu'une décision portant sur l'admissibilité ou l'inadmissibilité de son extradition soit prise.

Le 22.08.2013 le jury du tribunal à Aix-en-Provence composé de trois juges a décidé de garder Moukhtar Ablyazov en détention provisoire. Selon Bruno Rebstock, avocat d'Ablyazov, sa sécurité était l'une des principales causes de cette décision ; le jury a décidé qu'il serait mieux protégé dans un centre de détention. Les juges ont insisté sur «*de nombreux cas de menaces et*

de tentatives d'enlèvement et de meurtre commis contre Ablyazov au cours des dernières années» [29].

Le 06.08.2013 le porte-parole du Parquet Général du Kazakhstan, Nurdaulet Suindikov a évoqué **la possibilité d'extradition d'Ablyazov vers le Kazakhstan malgré l'absence d'un accord d'extradition avec la France**: «*En ce qui concerne l'extradition d'Ablyazov vers le Kazakhstan, il faut noter qu'on observe de nombreux cas d'expulsion de personnes inculpées sur la base de réciprocité, même en absence d'accords bilatéraux. (...) Le Parquet Général du Kazakhstan prendra toutes les mesures prévues par la législation en vigueur destinées à l'extradition d'Ablyazov au Kazakhstan*» [30].

Le 01.08.2013 Viola von Cramon, porte-parole de l'Union pour les affaires étrangères, a fait une déclaration concernant l'arrestation d'Ablyazov: «*C'est non sans raison que l'oligarque et dissident kazakh a obtenu l'asile politique en Grande-Bretagne en 2011. Le gouvernement du Kazakhstan exerce une pression sur l'opposition politique et mène une traque internationale contre Ablyazov et ses collaborateurs. **Les accusations portant sur les crimes financiers émises contre l'oligarque Ablyazov sont inséparables des persécutions politiques de l'opposant, comme c'est le cas de Khodorkovski en Russie.** Les pays membre de l'UE devraient comprendre que l'affaire Ablyazov ne peut pas être traitée comme une affaire purement financière. (...) Le gouvernement fédéral devrait se prononcer sur cette question et signaler au partenaire français que l'expulsion d'Ablyazov nuirait à la réputation européenne*» [31].

Le 01.08.2013 **Amnesty International** a appelé la France à protéger l'opposant kazakh et à veiller à ce que son procès visant son extradition éventuelle soit équitable. «*Dans le cas d'une extradition vers l'Ukraine il court un risque réel de retour forcé vers le Kazakhstan, où il risque un procès inéquitable, la torture et autres mauvais traitements*» [32].

Le 08.10.2013 **Human Rights Watch** a déclaré: «*Les autorités françaises devraient protéger Ablyazov contre tout retour forcé au Kazakhstan ou dans tout autre pays où il court un risque réel de retour forcé vers le Kazakhstan. Le Kazakhstan est connu pour l'emprisonnement de ses opposants après des procès inéquitables et pour les mauvais traitements infligés aux personnes en détention*» [33]. Parmi les détracteurs du régime et collaborateurs de Moukhtar Ablyazov persécutés par les autorités kazakhes, HRW cite notamment: Alexandr Pavlov, Alma Shalabayeva et Mouratbek Ketebayev.

Le 05.09.2013 la **Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme** - FIDH, la **Ligue des droits de l'homme** - LDH et le **Bureau Kazakh pour les Droits de l'Homme et le Respect du Droit** (KIBHR) ont adressé une lettre ouverte à Manuel Valls - Ministre de l'Intérieur de la France et à Laurent Fabius - Ministre des Affaires étrangères de la France, où ils les exhortent à ne pas extradier Moukhtar Ablyazov vers le Kazakhstan ou vers tout autre pays où il risque d'être jugé de manière inéquitable ou d'être extradé vers le Kazakhstan. Dans leur lettre ouverte, ces organisations de la défense des droits de l'Homme soulignent que: «*M. Ablyazov est un réfugié au sein de l'Union européenne ; l'asile politique lui a été accordé pour le motif qu'il risquait d'être persécuté au Kazakhstan. Ce motif est toujours aussi valable et toute accusation formulée à l'encontre de M. Ablyazov doit faire l'objet d'une enquête au sein de l'Union européenne*» [34].

Sources:

1. Les initiateurs de la création du parti «Choix démocratique du Kazakhstan» sont notamment: Moukhtar Ablyazov, Galymzhan Zhakiyanov, Bulat Abilov, Erlan Kaliyev, Piotr Svoik, Alikhan Baymenov, Asylbek Kozhakhmetov et autres.
2. L'historique du «Choix démocratique du Kazakhstan» // La vidéo. - <http://www.youtube.com/watch?v=HYyAyWsOOWw>
3. Novaya Gazeta // Adieu ou disparaïs. Un cas particulier des règlements de comptes avec l'opposition. - <http://2002.novayagazeta.ru/nomer/2002/48n/n48n-s13.shtml>
4. European Parliament // European Parliament resolution on Kazakhstan, 13 February 2003. - <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P5-TA-2003-0064+0+DOC+XML+V0//EN&language=CS>
5. HumanRights Watch // Political Freedoms in Kazakhstan, April 2004 Vol. 16, No. 3(D). - <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/kazakhstan0404.pdf>
6. Amnesty International // Amnesty International Report 2004 – Kazakhstan. - <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=type&type=ANNUALREPORT&publisher=AMNESTY&coi=KAZ&docid=40b5a1f810&skip=0>
7. U.S. Department of State // Country Reports on Human Rights Practices, 2002. - <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2002/18373.htm>
8. La chaîne TV 1612 // Ablyazov raconte comment il a été torturé en prison. - <https://www.youtube.com/watch?v=r1zhUfNJu2w>
9. Human Rights Watch // Political Freedoms in Kazakhstan, April 2004 Vol. 16, No. 3(D). - <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/kazakhstan0404.pdf>
10. Novaya Gazeta // Adieu ou disparaïs. Un cas particulier des règlements de comptes avec l'opposition. - <http://2002.novayagazeta.ru/nomer/2002/48n/n48n-s13.shtml>
11. Human Rights Watch // Political Freedoms in Kazakhstan, April 2004 Vol. 16, No. 3(D). - <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/kazakhstan0404.pdf>
12. European Parliament // European Parliament resolution on Kazakhstan, 13 February 2003. - <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P5-TA-2003-0064+0+DOC+XML+V0//EN&language=CS>
13. Amnesty International // Europe and Central Asia: Concerns in Europe and Nentral Asia: July - December 2003. - [http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR01/001/2004/en/7ff8510f-d60a-11dd-bb24-1fb85fe8fa05/eur010012004en.html#17.3.Political%20prisoners%20\(update%20to%20A1%20Index:%20EUR%2001/002/2003\)|outline](http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR01/001/2004/en/7ff8510f-d60a-11dd-bb24-1fb85fe8fa05/eur010012004en.html#17.3.Political%20prisoners%20(update%20to%20A1%20Index:%20EUR%2001/002/2003)|outline)
14. Human Rights Watch // Political Freedoms in Kazakhstan, April 2004 Vol. 16, No. 3(D). - <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/kazakhstan0404.pdf>
15. Les observateurs, notamment les diplomates étrangers ont observé de nombreuses irrégularités procédurales importantes, telles que les dépositions et les témoignages obtenus avec la violation du droit ou suite aux pressions exercées sur les témoins, de même que l'absence d'un ensemble de preuves suffisantes.
16. Fergana.news // La libération de Galymzhan Zhakiyanov et son retour solennel à Almaty. - <http://www.fergananews.com/articles/4183>
17. Forbes Kazakhstan // Galymzhan Zhakiyanov: «Dans notre famille nous sommes tous étudiants» - http://forbes.kz/process/businessmen/galyimjan_jakiyanov_teper_u_nas_vsya_semya_-_studentyi
18. Respublika // Nazarbayev m'a réclamé la BTA Bank. - <http://www.respublika-kz.info/news/politics/8336/>
19. Au contraire, en 2006 et 2007 la BTA Bank est reconnue par la revue internationale Euromoney comme la meilleure banque en Asie Centrale, et en 2008 elle s'est placée à la 173^{ème} position sur la liste des meilleures banques dans le monde entier (selon la revue économique The Banker) - <http://www.bta.kz/ru/press/news/2009/02/02/6/>

20. Radio Azattyk // Encore douze hommes d'affaires incarcérés suite à l'affaire Ablyazov - http://rus.azattyq.org/content/BTA_bank_Mukhtar_Ablyazov/1915749.html

21. l'Agence de lutte contre les crimes économiques et la corruption // Recherche - <http://finpol.gov.kz/rus/info/wantedn/?abc=7®ion=0>

22. Pas tous les dirigeants et partenaires de la BTA Bank ont été accusés des actes énumérés dans cette partie de l'article.

23. Selon les enquêteurs: Tatyana Paraskevich, Aleksandr Udovenko, Roman Solodchenko, Igor Kononko ont notamment appartenu au groupe criminel organisé (GCO). Selon le parquet ukrainien, Syrym Shalabayev participait aussi au GCO, tandis que le parquet russe soutient que sur le territoire de la Fédération de Russie le GCO comptait parmi ses membres Anatoliy Yereshchenko, Artur Trofimov, Aleksandr Volkov, Artyom Bondarenko, Denis Vorotyntsev, Aleksey Belov «et d'autres membres anonymes». Les personnes précitées occupaient des postes de responsabilité dans la BTA Bank et représentaient les intérêts des entreprises subordonnées à Ablyazov - clients de la BTA Bank.

24. Le 25.12.2009 le Tribunal de district Alamlinskiy à Almaty a considéré 12 anciens employés de la BTA Bank coupables d'avoir détourné 83 milliards de tenge (environ 553 millions de dollars) en accordant des crédits avec la violation des règles en vigueur, et d'avoir appartenu au groupe criminel organisé par Moukhtar Ablyazov. Les accusés ont plaidé non coupables. Ils ont été condamnés aux peines supérieures à celles requises par le parquet. Cinq des accusés: le directeur administratif de la BTA Banque Bagdatgali Tasibekov, le directeur adjoint du service des crédits complexes Yermek Dikanbayev, les membres de la gérance de la Temirbank Aydos Mukatayev et Askhat Estayev, le directeur de l'«Agence de recouvrement kazakhe» Zhanibek Dzhumamukhambetov ont été condamnés à 8 ans de prison. Les directeurs des sociétés: LLC «Baskinvest» Yermek Zhanybekov, LLC «Mitra» Zhanna Bekbayeva, LLC «Dudar capital» Aleksey Domashenko, LLC «Kamenskoyeplato» Yerlan Beysekeyev ont été condamnés à 5 ans de prison. Le président de la direction de «Temirbank SA» Ablakhat Kebirov et le directeur de la LLC «Eseke Ltd» Daulet Dashev ont été condamnés à 2 ans de prison. L'ancien président adjoint de la direction de la BTA Bank Genrich Kholodzinskiy, vu son âge avancé, a été condamné à titre conditionnel à 5 ans de prison avec un sursis pendant 3 ans, et a été libéré pendant l'audience. - http://rus.azattyq.org/content/Salimzhan_Musin/1806647.html; <http://rus.azattyq.org/articleprintview/1915749.html>

25. Le 24.05.2012 le tribunal de district Medeuski à Almaty a considéré coupables 21 employés de la BTA Bank et des sociétés dépendantes. Une peine de cinq ans de prison a été infligée à Genrich Kholodzinskiy, Bagdatgali Tasibekov (dans son cas il y avait une confusion des peines, de sorte qu'il purge une peine de 8 ans de prison au titre d'un jugement précédent), Raimkhan Uzbekgaliyev, Saule Bulatkhanova, Andrey Kovshanov, Bakhytzhansenov, AynarIlyasov, Murat Murzatayev, Dmitriy Solodukhin (vers la fin de 2009 il est revenu volontairement au Kazakhstan et a accepté de coopérer avec la police), Yermek Adilbekov, Baurzhan Karimov, Talgat Yskak, Dastan Nurpeisov, Timur Surapbergenov (avant il a été condamné à 7 ans de prison), Yermek Dikanbayev a été condamné à 5 ans de prison, mais il purge déjà une peine infligée par un jugement précédent (8 ans d'emprisonnement). NazgulKozhali – 5 ans et demi. S.B. Sadykov, E. Nurkhaydarov et Abdykalykova ont été libérés à l'occasion de l'amnistie. D.K. Abzhanov a été libéré suite à l'expiration du délai de la prescription. Zhanna Akhmedyarova a été condamnée à 6 ans de prison. Elle est revenue volontairement au Kazakhstan vers la fin de 2009. La poursuite pénale de Zhanna Akhmedyarova a été annulée à cause de sa coopération avec la police, conformément à l'art. 65 du code pénal RK («exonération de la responsabilité pénale suite au repentir»). Pourtant, plus tard le Parquet Général a changé sa décision. -<http://respublika-kz.info/news/finance/23168/print/>; http://www.bureau.kz/data.php?n_id=4767&l=ru

26. Le Parquet Général du Kazakhstan // l'exposé du porte-parole du Parquet Général, Nurdaulet Suindikov, lors du briefing consacré à l'arrestation de Mukhatar Ablyazov sur le territoire de la France. - <http://prokuror.gov.kz/rus/novosti/press-releasy/vystuplenie-oficialnogo-predstavitelya-generalnoy-prokuratury-nurdauleta>

27. The Guardian // Mukhtar Ablyazov exiled Kazakh businessman granted asylum in UK. - <http://www.theguardian.com/world/2011/jul/12/kazakhstan-financial-sector>

28. Respublika // Comment Masimov a contribué à la prise de la BTA Bank. - <http://www.respublika-kz.info/news/politics/14749/>

29. Facebook Mukhtar Ablyazov // Mukhtar Ablyazov sera maintenu en détention. - <https://www.facebook.com/notes/mukhtar-ablyazov/мухтар-аблязов-останется-под-стражей/337113729756527>
30. Le Parquet Général du Kazakhstan // l'exposé du porte-parole du Parquet Général, Nurdaulet Suindikov, lors du briefing consacré à l'arrestation de Mukhtar Ablyazov sur le territoire de la France. - <http://prokuror.gov.kz/rus/novosti/press-releasy/vystuplenie-oficialnogo-predstavatelya-generalnoy-prokuratury-nurdauleta>
31. Gruene-bundestag.de // EU-Staaten dürfen sich nicht an kasachischer Jagd auf Oppositionspolitiker beteiligen. - http://www.gruene-bundestag.de/presse/pressemitteilungen_ID_2000147/2013/juli/eu-staaten-duerfen-sich-nicht-an-kasachischer-jagd-auf-oppositionspolitiker-beteiligen_ID_4389629.html
32. Amnesty International // France: Ensure safety of Kazakhstani Opposition Figure. - <http://www.amnesty.org/en/news/france-ensure-safety-kazakhstani-opposition-figure-2013-08-01>
33. HumanRights Watch // France: Protect Critic of Kazakhstan Government. - <http://www.hrw.org/news/2013/08/08/france-protect-critic-kazakhstan-government>
34. Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme // Kazakhstan: Lettre ouverte aux autorités françaises concernant les demandes d'extradition de M. Mukhtar Ablyazov. - <http://www.fidh.org/kazakhstan-otkrytoe-pis-mo-vlastyam-francii-po-povodu-vozmozhnoj-13911>

3. L'AFFAIRE TATYANA PARASKEVICH

Le **12.05.2012**, sur le territoire tchèque, à Karlovy Vary, grâce aux informations diffusées par le canal Interpol on a arrêté une ressortissante russe Tatyana Paraskevich, ancienne collaboratrice de Moukhtar Ablyazov et ancienne responsable de la direction financière de la SARL «Groupe de l'industrie et des investissements Eurasie». *Deux mandats d'arrêt internationaux ont été émis contre elle - par l'Ukraine le 10.04.2012 et par la Fédération de Russie le 21.01.2013. Tatyana Paraskevich est accusée de s'être approprié et d'avoir détourné des fonds, et d'avoir appartenu à une bande organisée [1].* Les parquets ukrainien et russe ont engagé des procédures parallèles contre Tatyana Paraskevich, en l'accusant d'appartenir au groupe criminel organisé par Mukhtar Ablyazov.



Les avocats soutiennent que l'affaire Paraskevich peut être traitée comme commandée par les autorités politiques kazakhes, qui cherchent à la faire extradier vers l'Ukraine ou vers la Fédération de Russie. Puisque la police kazakhe collabore étroitement avec les polices ukrainienne et russe, elle a la possibilité d'exercer une pression sur Tatyana Paraskevich pour la contraindre à témoigner contre Mukhtar Ablyazov.

Le fils de Tatyana Paraskevich, âgé de 28 ans et sa mère âgée de 80 ans ont raconté, lors d'une rencontre avec la Fondation «Dialogue ouvert» qui a eu lieu en août 2013, que **de nombreux cas de menaces et de pressions ont été exercés sur leur famille habitant à Moscou, pour forcer Tatyana à signer les dépositions contre elle-même et contre Ablyazov.** Les menaces de la part de la police russe ont commencé au moment de l'arrestation de Tatyana Paraskevich et se sont intensifiées en février 2013. Les fonctionnaires qui ont fait la perquisition dans l'appartement de la famille Paraskevich, ont menacé Mariya Paraskevich, la fille de Tatyana, âgée de 22 ans, qu'elle peut être expulsée de l'université, enlevée ou poursuivie par la loi. La mère de Tatyana Paraskevich a entendu la même chose. **L'enquêteur Nikolay Budilo a menacé le fils de Tatyana, qu'il sera battu jusqu'à ce que sa mère signe les documents requis.** En août 2013 des personnes inconnues ont essayé de provoquer à Moscou un accident de voiture impliquant le fils de Paraskevitch. Les proches de Tatyana Paraskevich ont longtemps caché ces menaces, parce qu'ils craignaient pour leur vie et leur santé.

La défense insiste sur le fait que les polices ukrainienne et russe ne disposent pas des documents originaux sur lesquels l'accusation est basée. Notamment, ce sont les preuves évoquées par le parquet ukrainien qui sont peu crédibles, puisqu'elles ont été obtenues à Kiev par des personnes inconnues, et leur expertise a été réalisée par le parquet kazakh. En plus, les avocats signalent que la partie lésée est la banque kazakhe BTA Bank, et non pas l'Ukraine ou la Fédération de Russie. On ne sait pas si le parquet kazakh a retenu des griefs contre Tatyana Paraskevitch.

Le **07.06.2012** le Parquet Général de l'Ukraine a demandé au Ministère des Affaires Étrangères de la République Tchèque d'extrader Tatyana Paraskevitch. **Le tribunal à Plzeň, dans ses**

décisions rendues le 05.10.2012 et le 02.01.2013 a déclaré l'extradition de Paraskevich vers l'Ukraine inadmissible, vu que les autorités juridiques et pénales ukrainiennes ne respectent pas la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, notamment l'article 3 (Interdiction de la torture) et l'article 6 (Droit à un procès équitable) de la Convention.

Pourtant, le **21.02.2013** la Cour Suprême à Prague (République Tchèque) a maintenu la décision d'extradition de Paraskevich et son expulsion vers l'Ukraine. La cour soutient que le Parquet Général de l'Ukraine a présenté toutes les garanties requises concernant le respect des droits de Tatyana Paraskevitch pendant son séjour dans un centre de détention ukrainien. **Selon l'avocate Marina Makhitkova, de telles garanties ne sont pas acceptables vu la dégradation dans le domaine du respect des droits de l'Homme en Ukraine.** En même temps, l'Ambassade de la République Tchèque en Ukraine a déclaré ne pas avoir la possibilité de contrôler la mise en place des garanties accordées par l'Ukraine à Tatyana Paraskevitch, puisque jusqu'à présent les relations réciproques étaient plutôt défavorables. **Le 30.05.2013** le Tribunal Constitutionnel de la République Tchèque a rejeté l'appel introduit par les avocats de Paraskevich concernant sa déportation vers l'Ukraine. Actuellement, les avocats préparent le recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Le 14.06.2013 le Parquet de la Fédération de Russie a demandé au Ministre de la Justice de la République Tchèque d'extrader Tatyana Paraskevitch. Maintenant, les autorités de la République Tchèque doivent se prononcer sur l'interférence des droits, puisque la demande d'extradition a été émise par deux pays - l'Ukraine et la Fédération de Russie. La date de l'audience durant laquelle le tribunal va statuer sur l'extradition de Paraskevich est encore inconnue. Une fois la décision rendue, les demandes d'extradition émises par l'Ukraine et la Fédération de Russie devraient être traitées par le Ministre de la Justice de la République Tchèque, qui prendra la décision définitive concernant l'extradition de Tatyana Paraskevich.

Amnesty International Tchèque et le Comité Helsinki Tchèque ont protesté dans leurs communiqués contre l'extradition de Tatyana Paraskevitch vers l'Ukraine - pays où le nombre de cas de tortures perpétrées par la police a augmenté au cours des dernières années [2]. Les avocats craignent qu'une fois extradé vers l'Ukraine, Paraskevich risque d'être remise au Kazakhstan ou à la Fédération de Russie. **En Russie son affaire est encadrée par les enquêteurs qui ont mené auparavant «l'affaire Magnitski» [3],** notamment Nikolay Budilo, qui figure sur la liste des personnes soumises aux restrictions en matière des visas aux États-Unis dans le cadre de la loi Magnitski («Magnitski Act»). En plus, après l'extradition vers l'Ukraine, il existe de bonnes raisons de douter du procès équitable de Tatyana Paraskevitch. Le Parlement Européen a évoqué plusieurs fois que la justice ukrainienne applique de façon sélective certaines lois [4]. Selon les données publiées par Global Corruption Barometer 2010/11, le système judiciaire ukrainien est l'un des plus corrompus dans le monde [5].

Le 09.04.2013 Tatyana Paraskevich a déposé sa demande d'asile politique en République Tchèque. Actuellement, le Ministère de l'Intérieur est en train d'examiner cette demande. Au cours de la procédure d'asile, le ministre de la justice ne peut pas accepter l'extradition de Tatyana Paraskevitch. Le 13.08.2013 le Tribunal Constitutionnel de la République Tchèque s'est prononcé sur le principe de non-refoulement, selon lequel il est inadmissible d'extrader une personne dont la demande d'asile a été acceptée.

À partir du **12.05.2012** Tatyana Paraskevich est détenue dans le centre de détention provisoire à Plzeň. Avant, les tribunaux tchèques ont rendu plusieurs décisions concernant sa libération, mais chaque fois le parquet introduisait des recours contre ces décisions et ces décisions ont été annulées. Il faut noter que le parquet ne prend pas en compte les circonstances spécifiques et individuelles de l'affaire Paraskevich.

Comme on a appris, le seul motif de la garde de Tatyana Paraskevich en détention est la crainte qu'elle puisse s'enfuir. Pourtant, les avocats de Paraskevich insistent qu'elle n'a pas l'intention de quitter la République Tchèque. Premièrement, Tatyana Paraskevich n'a aucun lien avec n'importe quel pays autre que la Fédération de Russie, où elle risque d'être exposée à la torture et à d'autres mauvais traitements. Ensuite, sa fuite de la République Tchèque serait insensée, puisque ça l'aurait privé de la possibilité de solliciter une protection internationale. C'est pourquoi les avocats tentent, par l'intermédiaire des tribunaux, de faire lever les restrictions sous la forme de détention provisoire et de la faire transférer, conformément à la loi, au centre pour les réfugiés.

Sources:

1. Interpol // Wanted persons. Paraskevich Tatyana. - [http://www.interpol.int/Wanted-Persons/\(wanted_id\)/2012-302221](http://www.interpol.int/Wanted-Persons/(wanted_id)/2012-302221)
2. Odfoundation // The case of Tatyana Paraskevich. - http://odfoundation.eu/en/publications/1304/the_case_of_tatiana_paraskevich_the_decision_on_extradition_can_threaten_the_life_and_health_of_the_detainee
3. Commission on Security and Cooperation in Europe // Individuals involved in the tax fraud against Hermitage and the torture and death of Sergei Magnitsky. - http://www.csce.gov/index.cfm?Fuseaction=Files.Download&FileStore_id=1744&ei=zclFUKqjO5La4QTisIHwBA&usg=AFQjCNGI9Rp6GZQCCn3ccmeC4yFjpl2wKA
4. DW // Брок:"Поведінка Українине прийнятна". - <http://dw.de/p/18lxo>
5. Transparency.org // The global corruption barometer 2013. - <http://www.transparency.org/gcb2013>

4. L'AFFAIRE ALMA SHALABAYEVA

Alma Shalabayeva a été arrêtée au cours de la nuit du 28 au 29 mai 2013 dans la banlieue de Rome, pendant une opération spéciale qui avait pour but d'appréhender Moukhtar Ablyazov. Selon la police italienne, le contrôle de ses documents a révélé un faux passeport de la République Centrafricaine (RCA) émis au nom d'Alma Ayan. Le 20.06.2013 le Ministère de la justice de la République Centrafricaine a **confirmé officiellement que Shalabayeva détient un passeport diplomatique en**



vigueur délivré par la République Centrafricaine au nom d'Alma Ayan, numéro 6FB04081. Le passeport a été délivré le 01.04.2010 et est valable jusqu'au 31.03.2015. Le Ministère de la justice de la RCA a fourni une copie de ce passeport. Shalabayeva a déposé une demande pour un passeport de la RCA au nom d'Alma Ayan pour des raisons de sécurité.

Le Département de la Sécurité Nationale de l'Italie affirme que l'expulsion d'Alma et de sa fille a été réalisée conformément à une procédure bureaucratique standard, à l'insu du ministre de l'Intérieur. Pourtant, selon les informations détenues par la Fondation «Dialogue ouvert», ***l'arrestation d'Alma Shalabayeva en Italie était une opération organisée d'avance, réalisée dans le cadre d'une coopération déjà existante entre les autorités policières italiennes et kazakhes.*** Les services spéciaux kazakhs ont informé leurs collègues italiens du séjour possible de Moukhtar Ablyazov et sa famille dans une des villas dans la banlieue de Rome. **Il s'est avéré que la partie kazakhe a demandé aux autorités italiennes non seulement d'arrêter Ablyazov, recherché à l'aide d'Interpol, mais aussi de vérifier si parmi les habitants de la maison se trouvait sa femme, Alma Shalabayeva, qui pouvait utiliser un prétendu faux passeport, délivré au nom d'Ayan Alma.**

Le 31.05.2013 le Bureau d'Interpol à Astana a transmis à la police italienne d'autres informations, qui pouvaient être utiles pour identifier et arrêter Alma Shalabayeva. Les autorités responsables du maintien de l'ordre public et du respect de la loi kazakhs, en utilisant le système Interpol, ont demandé aux autorités italiennes de déporter immédiatement Shalabayeva. La demande était basée sur l'accusation de Shalabayeva de séjourner en Italie en se servant de documents falsifiés. En plus, le 23.07.2013 le Ministère des Affaires Étrangères kazakh a déclaré que «*le Kazakhstan a demandé à Interpol de localiser M. Ablyazov, et non pas les membres de sa famille*» [\[1\]](#).

Un jour après l'arrestation d'Alma Shalabayeva en Italie, le 30.05.2013 une procédure pénale contre elle a été engagée au Kazakhstan. Elle a été accusée d'être intervenue dans l'affaire de la falsification de documents de la République du Kazakhstan (passeports et cartes d'identité) pour elle-même et pour ses enfants (art.325 part 2-3 du code pénal de la RK). Selon les enquêteurs, les documents auraient été émis en 2012 avec violation des lois en vigueur, et Alma Shalabayeva aurait utilisé un faux passeport kazakh à partir d'août 2012. Aucun cas d'utilisation dudit passeport n'a été évoqué. Les enquêteurs n'ont pas présenté, à titre de preuve, ni le prétendu faux passeport, ni même sa copie [\[2\]](#).

Le **31.05.2013** Alma Shalabayeva et Alua Ablyazova ont été déportées vers le Kazakhstan. Elles ont été transportées à bord d'un Bombardier BD-100-1A10 Challenger (numéro d'immatriculation OE-OE-HOO) affrété par une compagnie aérienne autrichienne privée «Avcon

Jet». À titre d'exemple, le prix d'une location d'un tel avion s'élève à environ 400.000 euros. La déportation d'Alma Shalabayeva et de sa fille Alua Ablazova a été réalisée avec une précipitation sans précédent. En plus, selon les avocats, Alma Shalabayeva a déposé, conformément à l'art.10 de la Constitution de la République Italienne, une demande d'asile politique, mais les fonctionnaires responsables de la déportation ont refusé de la traiter [3].

Au cours de la matinée du **01.06.2013**, Alma et Alua sont arrivées à l'aéroport d'Astana. Là-bas, elles ont été accueillies par les fonctionnaires du Comité de Sécurité Nationale du Kazakhstan (KNB). Déjà à l'aéroport, ils ont remis à Shalabayeva les documents suivants:

- La décision portant sur l'engagement d'une procédure pénale et sa mise en place, rendue le 30.05.2013;
- La décision portant sur la communication des griefs, rendue le 30.05.2013 ;
- La décision portant sur l'application d'une mesure préventive sous la forme d'une interdiction de quitter son lieu de résidence rendue le 31.05.2013 [4].

Ensuite, Alma Shalabayeva et Alua Ablazova ont été transportées vers Almaty, dans leur maison familiale. Deux jours après la déportation d'Alma Shalabayeva, le **04.06.2013** le second tribunal municipal d'Atyrau a condamné 7 personnes, en leur imposant des peines de prison, pour avoir délivré des passeports, avec violation de la loi, à la famille de Moukhtar Ablazov [5].

La déportation d'Alma Shalabayeva a provoqué en Italie un scandale qui a menacé le gouvernement et le mandat du premier ministre Enrico Letta. Enrico Letta a été obligé d'organiser le 12.07.2013 une réunion des ministres responsables de la décision de déportation. Après cette réunion, le gouvernement a annoncé l'annulation de la décision sur la déportation d'Alma Shalabayeva et d'Alua Ablazova, vu qu'elle a été prise à l'insu du premier ministre, du ministre de la justice et des ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Dans le document délivré, le gouvernement italien rejette la faute sur les services de police, qui ne l'ont pas informé de leurs actions au cours de cette procédure «évidemment exceptionnelle» [6]. **Le 19.07.2013** la Chambre des députés du parlement italien a abordé la question de la démission du ministre de l'Intérieur Angelino Alfano, suite à l'affaire Shalabayeva. Les sénateurs ont rejeté la motion de censure contre Angelino Alfano [7]. Le ministre des Affaires Étrangères Emma Bonino a exprimé son mécontentement quant aux actions menées par l'ambassadeur kazakh Andryan Yelemesov, et a reproché aux diplomates kazakhs de ne pas avoir informé le Ministère des Affaires Étrangères italien de la déportation préparée (comme ils ont été censé de le faire conformément aux dispositions de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques) [8].

Le 24.07.2013 le bureau du juge de la paix auprès des services d'immigration à Rome a statué sur la plainte déposée par les avocats de Shalabayeva concernant les irrégularités procédurales survenues lors sa déportation depuis l'Italie vers le Kazakhstan. **Le tribunal a rendu sa décision et a condamné la décision de déportation, vu qu'elle était prise et réalisée avec violation de la loi.** Néanmoins, puisque la décision portant sur la déportation a été annulée par le gouvernement, le tribunal a décidé de ne pas donner suite à l'affaire. Pour des raisons inconnues, l'audience s'est déroulée à huis clos, de sorte que la presse italienne, les représentants de la Fondation «Dialogue ouvert» et le député polonais Tomasz Makowski n'ont pas pu la suivre.

Le 11.07.2013 la question de la déportation d'Alma Shalabayeva et d'Alua Ablazova vers le Kazakhstan a été traitée par la Sous-commission des Droits de l'Homme du **Parlement européen**. La députée européenne Nicole Kiil-Nielsen a déclaré que la déportation était absolument contraire à la loi [9]. Le 18.07.2013 les experts de l'ONU en matière des droits de l'Homme:

François Crépeau, Juan E. Méndez et Gabriela Knaul ont exprimé leur inquiétude à l'égard du «transfert extraordinaire» (extraordinary rendition) de la femme et de la fille de Moukhtar Ablyazov [10]. **Amnesty International** [11] et **Human Right Watch** [12] ont lancé un appel pour demander une enquête publique indépendante concernant la déportation illégale de Shalabayeva et son retour dans l'Union Européenne.

Le 12.08.2013 le ministre adjoint des Affaires Étrangères kazakh – Kayrat Sarybay a déclaré que les autorités kazakhes n'allaient pas interdire à Shalabayeva de quitter le pays, à condition que les autorités italiennes «garantissent son retour si les autorités judiciaires le réclament» [13]. Selon Alma Shalabayeva, elle-même et ses avocats ont présenté aux autorités kazakhes déjà 12 demandes pour l'autoriser à quitter le Kazakhstan. Et chaque fois la réponse était négative. En plus, Alma Shalabayeva a personnellement demandé au chef du département d'enquête du KNB pour l'arrondissement d'Atyrau, A. Abugaliyev, d'abroger la mesure préventive sous la forme d'une interdiction de quitter son lieu de résidence [14]. Alma Shalabayeva déclare se sentir surveillée et ne pas se sentir en sécurité au Kazakhstan [15].

Le 22.08.2013 A. Abugaliyev lui a répondu que ses demandes ne sont pas traitées pour l'instant. Selon l'enquêteur, Alma Shalabayeva devrait clarifier les questions juridiques avant que la décision finale soit prise, et fournir d'autres documents qui prouvent que ses enfants séjournent sur le territoire de l'Europe, de même que prouver de façon détaillée «qu'ils n'ont pas la possibilité ou qu'il y a d'autres raisons pour lesquelles ils ne viennent pas la visiter au Kazakhstan» [16].

Sources:

1. Zakon.kz // Communiqué du Ministère des Affaires Étrangères de la RK concernant l'article sur Alma Shalabayeva paru dans le «Corriere della Sera».- <http://www.zakon.kz/4568066-zajavlenie-mid-rk-o-materiale-v.html>
2. Odfoundation.eu // La déportation illégale de la famille d'Ablyazov depuis l'Italie. - http://www.odfoundation.eu/ru/urgents/1300/nezakonnaya_deportatsiya_semi_ablyazova_iz_italii_imeet_priznaki_splanirovannoy_spetsoperatsii
3. Profil de Moukhtar Ablyazov sur Facebook // Chroniques de l'enlèvement. Communiqué de presse de l'avocat. - <https://www.facebook.com/notes/mukhtar-ablyazov/хроники-похищения-пресс-релиз-адвоката/300041593463741>
4. Odfoundation.eu // Kazakhstan: L'affaire Shalabayeva peut être traitée comme politiquement motivée. - http://www.odfoundation.eu/ru/urgents/1362/kazahstan_delo_almi_shalabaevoy_mozhno_schitat_politicheski_motivirovannim
5. Reportage judiciaire // Plusieurs irrégularités pendant l'enquête sur l'affaire des fonctionnaires responsables des passeports d'Ablyazov. - <http://sotreport.kz/investigation/vy-nesen-prigovor-v-rassledovanii-dela-pasportistov-ablyazova-by-lo-mnogo-narushenij/>
6. Kommersant.ru // L'Italie a annulé la déportation d'Alma Shalabayeva. - <http://www.kommersant.ru/doc/2233846>
7. Kursiv.kz // Alfano garde son poste suite à «l'affaire Shalabayeva». - <http://www.kursiv.kz/news/details/obshchestvo/Alfano-ostalsya-na-svoem-postu/>
8. RiaNovosti // La ministre des Affaires Étrangères italienne a convoqué le délégué aux affaires concernant le Kazakhstan. - <http://ria.ru/world/20130717/950362697.html>
9. European Parliament // Subcommittee on Human Rights. Committee meeting. - <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/en/committees/video?event=20130711-1000-COMMITTEE-DROI>

10. United Nation Human Rights // UN human rights experts urge Italy to seek return of illegally deported Kazakh mother and daughter. - <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=13559&LangID=E>
11. Amnesty International // Italian government must ensure accountability for illegal expulsion to Kazakhstan. - <http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/italian-government-must-ensure-accountability-illegal-expulsion-kazakhstan>
12. Human Rights Watch // Dispatches: Italy's «Extraordinary Rendition» to Kazakhstan. - <http://www.hrw.org/news/2013/07/22/dispatches-italy-s-extraordinary-rendition-kazakhstan>
13. Forbes Kazakhstan // Alma Shalabayeva pourra quitter la République du Kazakhstan - http://forbes.kz/process/probing/vyiezd_jenyi_ablyazova_iz_rk_ogranichen_ne_budet
14. Profil de Moukhtar Ablyazov sur Facebook // Alma Shalabayeva demande l'autorisation de quitter le Kazakhstan- <https://www.facebook.com/notes/мухтар-аблязов/алма-шалабаева-просит-разрешения-покинуть-казахстан/335507489917151>
15. Il Messaggero // Shalabayeva vuole tornare, riparte l'inchiesta. - http://www.ilmessaggero.it/PRIMOPIANO/ESTERI/shalabayeva_kazakistan_inchiesta/notizie/327181.shtml
16. Respublika // Le KNB ne traite pas l'affaire Shalabayeva. - <http://respublika-kaz.info/news/politics/32275/>

5. L'AFFAIRE MOURATBEK KETEBAYEV

Le **12.06.2013** la police polonaise, agissant sur la base d'un mandat d'arrêt émis par Interpol, a arrêté un politicien de l'opposition kazakhe - Mouratbek Ketebayev. Jusqu'à la fin de 2012, Ketebayev était membre du comité de coordination du parti «Alga !», interdit et considéré comme extrémiste par les autorités kazakhes, et collaborateur de l'opposant politique Vladimir Kozlov.



Selon l'avocat Bartosz Połuszejko, le mandat d'arrêt international contre Mouratbek Ketebayev, émis par le Kazakhstan, portait les accusations suivantes:

- *Incitation à la haine sociale (art.164 p.3 cp RK) ;*
- *Incitation au renversement de l'ordre constitutionnel, ou bien à la violation de l'intégrité territoriale de la République du Kazakhstan (art. 170 p.2 cp RK) ;*
- *Création d'une bande organisée pour commettre un ou plusieurs crimes ; de même que la direction de cette bande organisée (art.235 p.1 cp RK).*

Des accusations semblables ont été adressées au Kazakhstan contre le leader de l'opposition - Vladimir Kozlov, qui le 08.10.2012 a été condamné à sept ans et demi de prison.

Le parquet d'arrondissement à Lublin a décrit les accusations portées contre Ketebayev comme probablement basées sur des motifs politiques. Le 13.06.2013 Muratbek Ketebayev a été interrogé par le procureur et tout de suite libéré, et les informations le concernant ont été retirées du système Interpol. Quelques semaines plus tard, le 04.07.2013 **le Parquet Général du Kazakhstan a informé le parquet régional à Lublin que le passeport kazakh de Muratbek Ketebayev aurait été faux.** En résultat, le **26.07.2013** Mouratbek Ketebayev a été interrogé comme témoin par le parquet régional à Lublin. Le parquet kazakh a accusé le politicien d'avoir délibérément modifié sa signature sur son passeport le 12.06.2010, lors de la procédure d'obtention d'un passeport au Kazakhstan. Mouratbek Ketebayev a confirmé qu'il avait modifié sa signature, pour éviter d'éventuelles provocations. Jusqu'à présent, Mouratbek Ketebayev signait ses documents de deux manières. Le parquet régional à Lublin a remarqué que le changement de signature n'est pas interdit par la loi, et **le 05.09.2013 l'affaire a été classée en l'absence d'infraction pénale.** Mouratbek Ketebayev suppose que les autorités kazakhes cherchaient à entamer une procédure similaire à celle qui a abouti à la déportation illégale depuis l'Italie d'Alma Shalabayeva - femme de Moukhtar Ablyazov [1]: *Si mon passeport est faux, je devrais être expulsé de la Pologne. C'est-à-dire - déporté, et ne pas extradé. Et puisque je suis ressortissant kazakh, ils devraient me déporter vers le Kazakhstan» [2].*

L'avocat Bartosz Połuszejko a déclaré que jusqu'au 25.09.2013 le Kazakhstan n'a émis aucune demande officielle d'extradition de Mouratbek Ketebayev. De sorte que **la procédure d'extradition de Mouratbek Ketebayev du point de vue formel ne peut pas être ouverte ni menée.** [3] Le politicien opposant suppose que d'autres accusations contre lui sont préparées, notamment dans le cadre de l'affaire de l'ancien président de la BTA Bank –Moukhtar Ablyazov ou des accusations de terrorisme [4]. Le Parquet Général du Kazakhstan n'a pas répondu aux questions des journalistes, et n'a pas informé sur quelles accusations repose la demande d'extradition de Ketebayev [5]. Quand le tribunal recevra le dossier du Kazakhstan, il va se prononcer sur l'admissibilité ou l'inadmissibilité de l'extradition de Mouratbek Ketebayev [6].

Le 10.01.2013 Mouratbek Ketebayev a déposé une demande d'asile politique en Pologne. Sa demande est soutenue par les députés européens: Piotr Borys, Jerzy Buzek, Leonidas Donkis, Marek Migalski et Marek Siwiec. Leonidas Donkis a insisté notamment sur le fait que l'activité de Mouratbek Ketebayev au sein du Parlement européen, y compris ses appels lancés aux politiciens européens, pour leur demander d'accorder plus d'attention à la question de la défense des droits de l'Homme au Kazakhstan, a conduit les autorités kazakhes à émettre un mandat d'arrêt contre lui. *«Dans le cas d'extradition de Mouratbek Ketebayev vers le Kazakhstan, il sera privé du droit à un procès équitable et juste, et sa santé et sa liberté seront mises en danger»* - a déclaré Leonidas Donkis. Le 06.08.2013 et le 08.08.2013 les militants des droits civiques kazakhs – Bakhytzhhan Teregozhina et Igor Kolv ont exhorté le consulat polonais au Kazakhstan d'accorder à Mouratbek Ketebayev le statut de réfugié [7].

Sources:

1. Odfoundation.eu // Kazakhstan: L'affaire Shalabayeva peut être traitée comme politiquement motivée. - http://www.odfoundation.eu/ru/urgents/1362/kazahstan_delo_almi_shalabaevoy_mozhno_schitat_politicheski_motivirovannim
2. Profil de Mouratbek Ketebayev sur Facebook. - <https://www.facebook.com/mur.ketebayev/posts/494984483911229>
3. Profil de Mouratbek Ketebayev sur Facebook. - <https://www.facebook.com/mur.ketebayev/posts/518754611534216>
4. Odfoundation.eu // NSC is fabricating cases on terrorism. - http://odfoundation.eu/en/publications/760/nsc_is_fabricating_cases_on_terrorism
5. Forbes Kazakhstan // Le Parquet Général de la RK rassemble les documents pour faire extradier un ancien collaborateur d'Ablyazova. http://forbes.kz/process/probing/genprokuratura_rk_sobiraet_materialyi_dlya_ekstraditsii_eks-soratnika_ablyazova
6. Odfoundation.eu // Polish prosecutor allegations against Mouratbek Ketebayev likely to be politically motivated. - http://odfoundation.eu/en/publications/1338/polish_prosecutors_allegations_against_muratbek_ketebayev_likely_to_be_politically_motivated
7. Profil d'Aliya Turusbekova sur Facebook. - <https://www.facebook.com/aliya.alga/posts/563942047002938>

6. L'AFFAIRE ALEXANDR PAVLOV

Alexandr Pavlov, ancien Chef de la sécurité de Moukhtar Ablyazov, a été arrêté le 11.12.2012 à Madrid, sur la base d'une «notice rouge» lancée le 23.05.2012 par Interpol. À l'époque, on l'a accusé d'avoir détourné des biens confiés à sa garde [1].

Ensuite, les autorités kazakhes ont demandé son extradition pour avoir organisé des attentats terroristes au Kazakhstan. Le 28.03.2012 le Parquet kazakh a déclaré que les politiciens



opposants – Moukhtar Ablyazov et Mouratbek Ketebayev, et le garde du corps - Alexandr Pavlov ont organisé les attentats manqués à Almaty, en violant ainsi le principe de la présomption d'innocence [2]. Alexandr Pavlov est impliqué aussi dans l'affaire d'un prétendu détournement de fonds par la BTA Bank, comme d'autres partisans de Moukhtar Ablyazov.

Le 17.04.2013 Audiencia Nacional (La Cour Suprême espagnole) a refusé l'extradition d'Alexandr Pavlov, en le motivant par la traduction défectueuse du dossier. Alexandr Pavlov a été libéré, mais déjà le **01.06.2013** il a été arrêté de nouveau, parce que le Kazakhstan a déposé un nouveau dossier concernant sa déportation. **Le 22.07.2013 Audiencia Nacional a maintenu la décision d'extradition d'Alexandr Pavlov vers le Kazakhstan**, en expliquant dans l'exposé des motifs que le fait même de la signature par l'Espagne le 21.11.2012 d'un accord d'extradition avec le Kazakhstan signifie que *«le Kazakhstan est un pays sûr, et satisfait aux standards démocratiques minimaux»*. Pourtant, actuellement, **l'Espagne reste le seul pays dans l'Union européenne qui a signé un accord d'extradition avec le Kazakhstan**. Le Parquet Général du Kazakhstan est en train de préparer l'accord avec la Tchéquie [3], et en négocie les conditions avec l'Italie et la Slovénie [4]. Pourtant, jusqu'à présent, ces pays ont refusé d'échanger des accusés avec le Kazakhstan.

Audiencia Nacional insiste dans sa décision sur le fait que les accusations portant sur le terrorisme ne peuvent pas être traitées comme motivées politiquement. Conformément à l'article 3 de l'accord d'extradition entre le Kazakhstan et l'Espagne, il est possible de refuser l'extradition *«si la partie sollicitée trouve que l'infraction qui sert de motif pour l'extradition est une infraction politique. Le terrorisme ne peut pas être considéré comme une infraction politique»* [5].

Audiencia Nacional a évoqué le rapport publié le **24.05.2013** par le Centre national de renseignement (Centro Nacional de Inteligencia - CNI) qui signale qu'Alexandr Pavlov est reconnu pour être une menace éventuelle pour la sécurité nationale. **Le rapport évoque notamment un communiqué de presse publié par le Parquet Général du Kazakhstan**. Pourtant, on insiste sur le fait que les sources de cette information ne sont pas fiables et qu'une évaluation définitive du danger potentiel est impossible. En ce qui concerne les activités terroristes, il est impossible de vérifier les informations qui puissent permettre de réfuter ces accusations.

Actuellement, Pavlov est gardé dans une cellule isolée, dans des conditions précaires et son contact avec le personnel pénitentiaire est limité ; - les conditions dans lesquelles sont gardés normalement les accusés des attentats en Espagne. **Pourtant, Alexandr Pavlov n'a pas enfreint la loi espagnole, et les preuves de son engagement dans les attentats au Kazakhstan ne sont pas fiables ; on les suspecte même d'être fabriquées.**

Les accusations portées contre Alexandr Pavlov se basent sur le témoignage d'une personne anonyme qui a accepté de collaborer avec les enquêteurs. Elle a révélé que les attentats terroristes à Almaty ont été organisés sur l'ordre des opposants politiques kazakhs (Moukhtar Ablyazov, son garde du corps - Alexandr Pavlov et Mouratbek Ketebayev). En plus, malgré le caractère confidentiel de l'enquête, l'enregistrement de l'interrogatoire du témoin anonyme a été publié en ligne. Il y a aussi des différences frappantes entre les informations officielles, présentées par le Parquet Général, et la déposition du témoin anonyme dans l'affaire portant sur le terrorisme [6]. Le Parquet du Kazakhstan déclare posséder l'enregistrement d'un appel lancé par Skype, pendant lequel Alexandr Pavlov aurait concerté avec son complice des détails du transport d'explosifs; pourtant, jusqu'à présent, aucun enregistrement, ni même sa transcription, n'a pas été présenté.

Igor Vinyavskiy, un journaliste kazakh connu, ancien rédacteur de la revue «Vzglyad», a témoigné dans cette affaire quelques jours à peine après sa libération en mars 2012 [7]. Un des détenus qui a accepté de collaborer avec les enquêteurs, a déclaré avoir rencontré Igor Vinyavskiy, qui, craignant d'autres persécutions, a dû quitter le Kazakhstan. Selon lui, **les autorités kazakhes pouvaient fabriquer la procédure pénale portant sur le terrorisme pour créer dans la société l'image d'un ennemi - Moukhtar Ablyazov et ses partisans, de même que l'image hostile des journalistes indépendants** [8]. Six mois plus tard, en se basant sur la condamnation du leader de l'opposition - Vladimir Kozlov, le 20.12.2012 le tribunal municipal à Almaty a déclaré la revue indépendante d'Igor Vinyavski – «Vzglyad» extrémiste et a interdit sa publication sur le territoire du Kazakhstan [9]. Jusqu'à présent, aucun procès pour une affaire de terrorisme n'a été engagé, mais si Pavlov est extradé vers le Kazakhstan, on peut s'attendre à de nouvelles représailles des activistes et des journalistes pour leur présumée activité terroriste.

Il faut souligner qu'avant son émigration forcée, Alexandr Pavlov avait servi dans les unités spéciales du Ministère de l'Intérieur du Kazakhstan. En 2011 il a été blessé lors d'une opération antiterroriste menée contre les membres de Shinjang Uyghur («Le Mouvement islamique du Turkestan oriental»). Pour ses exploits dans le service du Ministère, Alexandr Pavlov a reçu le grade de commandant [10].

Le 26.07.2013 l'avocat de Pavlov a fait appel du jugement rendu par Audiencia Nacional dans la procédure d'extradition. L'appel sera examiné par 12 juges d'Audiencia Nacional. La décision sera prise dans un délai de 2 mois, sans audiences préalables, et ensuite sera publiée.

Même si Alexandr Pavlov n'a pas mené d'activité politique, les accusations dressées contre lui sont évidemment basées politiquement, puisque le régime politique de Noursoultan Nazarbaïev persécute non seulement son opposant principal – Moukhtar Ablyazov, mais aussi ses collaborateurs dans toute l'Europe. C'était aussi confirmé par le Tribunal de l'asile et de l'immigration du Royaume - Uni, qui en janvier 2012 a accordé l'asile politique à **Zhaksylyk Zharimbetov** et **Roman Solodchenko** - anciens partenaires de Moukhtar Ablyazov, accusés d'un prétendu détournement de fonds par la BTA Bank [11].

Le 24.01.2013 Alexandr Pavlov a déposé sa demande d'asile politique, mais le 11.06.2013 elle a été rejetée après avoir été examinée par le Bureau de l'asile et des réfugiés (Oficina de Asilo y Refugio) auprès du Ministère de l'Intérieur, pour des motifs procéduraux. Le cas d'Alexandr Pavlov devrait être examiné dans le cadre d'une procédure accélérée et devrait être soumis à l'avis de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. **Pourtant la commission qui a examiné la demande dans un très bref délai, n'a pas attendu l'avis initial émis par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.** La demande d'asile a été rejetée sur la base d'un rapport de Centro Nacional de Inteligencia, même si Alexandr Pavlov n'a pas eu de possibilité de contester les

conclusions du rapport, ce qui constitue une violation de ses droits. Les avocats ont contesté la décision de refus d'asile politique.

Il faut noter, que les représentants du consulat kazakh en Espagne – Azamat Adbraimov et Alik Zhumagulov se sont rendus en prison pour rendre visite à Alexandr Pavlov. Ils ont questionné Pavlov sur son affaire, mais aussi sur sa famille, ce qui peut être traité comme une menace voilée. **Du point de vue formel, cette visite était illégale, puisque Alexandr Pavlov avait déjà déposé sa demande d'asile, de sorte qu'il devait être protégé jusqu'à ce que la décision concernant son affaire soit prise.**

En plus, pendant son séjour en Espagne, se sont produits des événements qui éveillent des doutes quant à sa sécurité, maintenant et dans l'avenir. Comme l'a déclaré son avocat, **parmi les affaires de Pavlov confisquées par la police se trouvait son téléphone portable, qui a ensuite disparu.** Ce téléphone n'a pas encore été restitué. On peut supposer, que les fonctionnaires de la police espagnole et les représentants des autorités kazakhs pouvaient être impliqués dans cet incident. C'est fort probable que c'est à l'aide du téléphone de Pavlov que les détectives privés ont réussi à localiser Moukhtar Ablyazov en France, ce qui a conduit à son arrestation par la police française. Parmi les opposants persécutés, Alexandr Pavlov semble le plus fragile: autant que le chef de la sécurité d'Ablyazov, il reste anonyme dans le monde, tout en restant l'objet d'intérêt des services spéciaux kazakhs, qui pendant des années ont mené la traque à Ablyazov.

Le 25.07.2013 l'organisation **Amnesty International** s'est prononcée contre l'extradition d'Alexandr Pavlov vers le Kazakhstan, où il risque la torture et un procès inique en raison de ses liens avec Moukhtar Ablyazov [\[12\]](#). En juillet 2013, le cas d'Alexandr Pavlov a été soutenu par l'organisation espagnole de défense des droits de l'Homme -Asociación Pro Derechos Humanos de España (APDHE) - une ONG qui à partir de 1976 défend la paix, la démocratie, et les droits économiques et sociaux. L'organisation a adressé une lettre au Médiateur pour les droits de l'homme du Royaume d'Espagne, en signalant son inquiétude quant à la violation des droits dans le cas de Pavlov.

Le 29.08.2013 le député **européen** Raül Romeva i Rueda a adressé une demande écrite à Catherine Ashton -porte-parole du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le député a demandé si le Service européen pour l'action extérieure prévoyait de prendre des mesures visant à empêcher l'extradition d'Alexandr Pavlov, et a insisté que: *«Le cas d'Alexandr Pavlov a une importance spécifique, car il s'inscrit dans la traque aux opposants menée par les autorités kazakhs dans toute l'Europe. ... Les autorités kazakhs se servent des accusations portant sur le terrorisme, sur les tentatives de renversement du gouvernement ou sur les crimes financiers, pour provoquer le retour forcé des réfugiés politiques et leurs familles au Kazakhstan, où ils risquent la torture et d'autres formes de mauvais traitements et où leur droit à un procès équitable n'est pas respecté.»*

Le 31.07.2013 **les sénateurs italiens** - Luigi Compagna et Luigi Manconi ont interrogé le président du Conseil des Ministres et le ministre des Affaires Étrangères sur la violation régulière des droits de l'Homme au Kazakhstan et ont signalé que dans l'affaire Pavlov le Kazakhstan s'est servi du mandat d'arrêt émis par Interpol à la base des accusations infondées et des documents contradictoires, pour persécuter les opposants politiques qui séjournent en Europe.

Le 18.07.2013 le club parlementaire **Congrès des députés espagnol** a adressé aux autorités espagnoles une demande écrite concernant l'affaire Alexandr Pavlov. En insistant sur le risque de représailles politiques et de procès inique que court Pavlov en cas de déportation, les députés espagnols ont présenté les questions suivantes:

- Quelles mesures seront prises par le gouvernement pour protéger Alexandr Pavlov contre les répressions politiques au Kazakhstan ?
- Quel était le fondement du refus d'asile à Pavlov ?
- Est-ce que le refus d'asile politique est lié aux relations commerciales entre l'Espagne et le Kazakhstan ?

Dans l'affaire Alexandr Pavlov, on ne peut pas négliger les aspects économiques et politiques des relations entre l'Espagne et le Kazakhstan. Pour le Kazakhstan, l'Espagne reste un partenaire européen stratégique du point de vue économique et politique. C'est le second pays, après la France, qui a signé avec le Kazakhstan un accord de coopération stratégique. Le 05.02.2013 et le 06.02.2013, pendant la visite officielle de travail en Espagne, le président du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaïev a tenu une série de réunions bilatérales avec le roi d'Espagne - Juan Carlos I, le Premier ministre espagnol - Mariano Rajoy et les dirigeants des principales entreprises espagnoles, telles que: «Patentes TALGO S.A.», «Maxam», «OHL», «Next Limit Technologies». ***Pendant ces réunions, plusieurs accords de coopération entre le Kazakhstan et les sociétés espagnoles ont été signés [13], [14].***

Sources:

1. Interpol // Wanted persons. Pavlov Alexandr. - [http://www.interpol.int/en/Wanted-Persons/\(wanted_id\)/2012-296554](http://www.interpol.int/en/Wanted-Persons/(wanted_id)/2012-296554)
2. Odfoundation.eu // NSC is fabricating cases on terrorism. - http://odfoundation.eu/en/publications/760/nsc_is_fabricating_cases_on_terrorism
3. Parquet Général du Kazakhstan // Communiqué de presse concernant la signature de l'accord d'entraide judiciaire en matière pénale avec la Tchéquie (Astana, le 6 juin 2013) - <http://prokuror.gov.kz/rus/novosti/press-releasy/press-reliz-o-podpisanii-dogovora-mezhdu-respublikoy-kazahstan-i-cheshskoy>
4. Odfoundation.eu // La vie et la sécurité d'Alexandr Pavlov en danger; il risque d'être extradé vers le Kazakhstan sur la base d'accusations politiques. - http://www.odfoundation.eu/ru/publics/1420/zhizn_zdorove_aleksandra_pavlova_nahodyatsya_pod_ugrozo_y_iz_za_vozmozhnoy_ekstraditsii_kazahstan_po_politicheski_motivirovannim_obvineniyam
5. Adilet.zan.kz // Ratification de l'accord d'extradition entre le Kazakhstan et l'Espagne. - <http://adilet.zan.kz/rus/docs/Z1300000098>
6. Odfoundation.eu // NSC is fabricating cases on terrorism. - http://odfoundation.eu/en/publications/760/nsc_is_fabricating_cases_on_terrorism
7. Le 23.01.2013 Igor Vinyavskiy a été mis en détention pour une période de deux mois par le Comité de Sécurité Nationale du Kazakhstan, sur la base de l'accusation portant sur l'incitation au renversement de l'ordre constitutionnel. Le 15.03.2012 le rédacteur en chef de la revue d'opposition «Vzglyad», Igor Vinyavskiy a été libéré de prison à l'occasion de l'amnistie. Sa libération a coïncidé avec l'adoption par le Parlement européen de la résolution sur le Kazakhstan, dans laquelle le Parlement a critiqué l'arrestation de militants des droits civiques suite aux événements de Zhanaozen.
8. Chaîne TV 1612 // Igor Vinyavskiy Pryamaya Rech 29.03.2012. - <http://www.youtube.com/watch?v=27yQxWpxGzo>
9. Odfoundation.eu // Report on the Observation Mission to Observe Human Rights and the Rule of Law in the Republic of Kazakhstan. - http://odfoundation.eu/files/pdf/ODF_mission_report_Dec2012_EN.pdf
10. Ablyazov.org // Who is Alexandr Pavlov? - <http://ablyazov.org/who-is-aleksandr-pavlov-.htm>

11. Respublika // Un demi-milliard pour Ablyazov. - <http://www.respublika-kz.info/news/politics/20105/>
12. Amnesty International // Urgent Action. Torture risk for dissident if extradited. - <http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR41/002/2013/en/9a6b9bd4-e0dd-43f5-9493-ad47a7acee56/eur410022013en.pdf>
13. Site officiel du président du Kazakhstan // Pendant sa visite officielle de travail en Espagne, le président du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaïev a rencontré le président de la société Patentes TALGO S.A.- Carlos Pacacio Oriol. - http://www.akorda.kz/ru/page/page_212996_v-ramkakh-rabochego-vizita-v-korolevstvo-ispaniya-prezident-kazahstana-nursultan-nazarbaev-provel-vst
14. Site officiel du président du Kazakhstan // Le président du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaïev a rencontré la direction des sociétés: Maxam, ONL et Next Limit Technologies. - http://www.akorda.kz/ru/page/page_213002_prezident-kazahstana-nursultan-nazarbaev-provel-vstretilsya-s-glavami-kompanii-maksam-ohl-i-next-limit-t

7. LA COOPÉRATION DES SERVICES SPÉCIAUX DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN, DE L'UKRAINE ET DE LA FÉDÉRATION RUSSE ET LE RECOURS TRÈS FRÉQUENT À LA TORTURE DANS CES PAYS.

Si Mukhatar Ablyazov, Tatyana Paraskevich ou les autres représentants de l'opposition, leurs proches ou leurs collaborateurs sont livrés à l'Ukraine ou à la Fédération de Russie, ils seront probablement remis au Kazakhstan. **Sur le territoire ukrainien ou russe ils risquent d'être enlevés par les services spéciaux kazakhs et transportés vers le Kazakhstan, où ils seront soumis à la torture et à d'autres traitements cruels.**

La coopération entre les services spéciaux des pays post-soviétiques est particulièrement étroite, même maintenant, 20 ans après la chute de l'URSS. Cela résulte d'un lien étroit qui existe depuis des années entre les anciennes républiques soviétiques, qui continuent à coopérer dans le cadre de la Communauté des États indépendants (CEI) et des autres organisations régionales. En plus, il y a des contacts établis il y a des années et les méthodes de coopération communes des services spéciaux.

Actuellement, il y a plusieurs procédés de coopération multilatérale entre les services spéciaux des pays membres de la CEI:

- Le Conseil des dirigeants des organes de la sécurité et des services spéciaux de la CEI ;
- Le Conseil des commandants des troupes frontalières des États membres de la CEI ;
- Le Conseil des affaires frontalières des États membres de la Communauté économique eurasiatique (CEEAA)
- Le Centre antiterroriste de la CEI [\[1\]](#).

Le Kazakhstan, l'Ukraine et la Fédération de Russie participent à la «Convention sur l'entraide judiciaire et les relations juridiques en matière de droit pénal, civil et familial», signée le 22.01.1993 à Minsk. Le 25.11.1998 les états-membres de la CEI ont signé «L'Accord sur la coopération des États membres de la CEI dans la lutte contre la criminalité». Le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Chine, la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan coopèrent dans le cadre de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) pour lutter contre le terrorisme, le séparatisme, l'extrémisme et la criminalité internationale. À l'aide des structures et des accords précités, **les pays de la CEI, par l'intermédiaire des institutions compétentes, coopèrent dans le cadre de la lutte contre la criminalité, échangent des informations et des expériences, mènent ensemble des opérations différentes et des actions de recherche.**

L'existence d'une telle coopération permet de comprendre pourquoi les services spéciaux kazakhs opèrent arbitrairement et en toute impunité sur le territoire de l'ancienne URSS. **Au cours des dernières années, les services spéciaux kazakhs ont plusieurs fois intimidé et attaqué des opposants politiques et des activistes des droits civiques dans les pays post-soviétiques.** Les plus connus parmi ces événements étaient: l'attentat contre l'opposant Piotr Svoik à Bichkek le 01.12.1997 ; l'attentat contre les anciens fonctionnaires Alnur Musayev et Rakhat Aliyev à Vienne le 25.09.2008 ; la surveillance de l'éditeur de la revue «Golos Respubliki» Daniyar Moldashev à Moscou en mars 2011 ; la tentative d'enlèvement de l'opposant Aynur Kurmanov à Moscou le 15.12.2012 [\[2\]](#).

Rachel Denber, directeur adjoint pour la division Europe et Asie Centrale de Human Rights Watch a déclaré: «Plusieurs fois les gens qui cherchaient à se réfugier en Ukraine disparaissaient sans laisser de traces. On peut citer le cas de Leonid Rozvozhayev. Quand il s'est réfugié en Ukraine, il a été bel et bien kidnappé, et quelques jours plus tard on l'a retrouvé en Russie, où il avait été poursuivi par la loi» [\[3\]](#). Une fois l'affaire Rozvozhayev diffusée largement par les

médias, le 25.10.2012 le représentant du Ministère des Affaires Étrangères de l'Ukraine a confirmé son enlèvement, mais en même temps il a déclaré que «ce n'était pas une affaire pénale, mais le résultat d'une coopération entre les polices, dont les détails lui étaient inconnus» [4].

Le 03.07.2013 Rachel Buehler - experte d'Amnesty International a exprimé son inquiétude quant à **«la coopération de plus en plus fréquente entre les services spéciaux de la Russie, de l'Ukraine et des pays de l'Asie Centrale, qui a pour but d'enlever les personnes recherchées pour les incarcérer illégalement ensuite»**. Ils risquent d'être torturés une fois revenus en Asie Centrale. Cela se passe si souvent, qu'on peut parler de tout un programme régional qui a pour but de «faire retourner» les gens dans des lieux de détention. **À partir d'août 2011 9 personnes ont été contraintes de retourner en Russie, bien que la Cour européenne se soit prononcée contre leur refoulement dans leur pays**. La Cour européenne a interdit leur déportation jusqu'à ce que leurs demandes soient traitées. Pourtant, ces personnes ont été refoulées (et cela avec l'aide des services spéciaux - ndlr.)» [5].

Conformément à l'article 3 de la Convention européenne d'extradition, dont l'Ukraine et la Russie sont les membres, *«L'extradition ne sera pas accordée si l'infraction pour laquelle elle est demandée est considérée par la Partie requise comme une infraction politique ou comme un fait connexe à une telle infraction»*. Le même article précise que l'extradition ne sera pas accordée *«si la Partie requise a des raisons sérieuses de croire que la demande d'extradition motivée par une infraction de droit commun a été présentée aux fins de poursuivre ou de punir un individu pour des considérations [...] d'opinions politiques ou que la situation de cet individu risque d'être aggravée pour l'une ou l'autre de ces raisons»* [6].

La Fondation «Dialogue ouvert» partage l'inquiétude des organisations internationales quant à **la torture et aux autres traitements cruels infligés aux personnes arrêtées et condamnées au Kazakhstan**. Dans son rapport du 11.07.2013 concernant le Kazakhstan, Amnesty International a stipulé que les autorités kazakhes n'étaient pas capables de réaliser leurs obligations résultant de la Convention de l'ONU contre la torture: *«En 2013 les forces de sécurité kazakhes jouissent de l'impunité dans la violation des droits de l'Homme... À partir de 2010, nous recevons toujours de nouvelles informations concernant le recours à la torture et à des mauvais traitements envers les personnes arrêtées et condamnées, malgré les déclarations du gouvernement de s'occuper de ce problème»*.

Nous observons une situation identique en ce qui concerne le recours à la torture envers les personnes arrêtées et condamnées en Ukraine et en Russie. Amnesty International, dans son rapport pour 2013 a affirmé que la torture et les autres formes de mauvais traitements constituaient toujours une pratique courante en Ukraine. En plus, d'habitude ils restent impunis. La violation des droits touchait aussi les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui étaient menacés d'arrestation et de renvoi forcé dans des pays où ils risquaient d'être victimes de violations de leurs droits fondamentaux. [7]. Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), suite à sa visite en Ukraine qui a eu lieu à la fin de 2011 a conclu que **«les violences policières étaient un phénomène très répandu en Ukraine»**. Le CPT a exhorté le gouvernement ukrainien à appliquer les mesures visant à combattre ce phénomène [8].

Dans son rapport pour 2011 concernant la Fédération de Russie, le CPT a déclaré que de nombreuses personnes détenues par les forces de l'ordre ont signalé au CPT qu'elles avaient été récemment victimes de mauvais traitements de la part des fonctionnaires de police. Dans son rapport le CPT affirme que *«dans plusieurs cas la délégation a réussi à réunir des preuves de caractère médical, qui prouvent la torture ou d'autres traitements cruels»* [9]

En 2012, de nombreuses ONG russes (la Fondation «Verdict Public», le Comité «Coopération Civique», l'Association «Memorial», et d'autres) ont préparé un rapport sur l'observation par la Fédération de Russie des dispositions de la Convention contre la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans son rapport elles déclarent que: *«Au cours des dernières années les organisations de défense des droits de l'Homme ont observé des cas de torture et de mauvais traitements dans les centres de détention, et le nombre augmentant des plaintes déposées. La torture dans des centres de détention provisoire est un phénomène courant, répandu dans toutes les régions de la Russie. Il n'y a pas de mécanismes de contrôle et de traitement des plaintes portant sur la torture et les mauvaises traitements»* [10].

Conformément à l'article de la Convention de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, «aucun État partie n'expulsera, ne refoulera, ni n'extradera une personne vers un autre État où il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture».

Il est évident qu'aussi bien Moukhtar Ablyazov que ses collaborateurs seront persécutés, une fois extradés vers le Kazakhstan. Le procès contre Vladimir Kozlov et le procès ayant pour but de délégaliser les médias indépendants ont confirmé que l'indépendance de la justice n'existe pas au Kazakhstan, et qu'un procès équitable n'y est plus possible. Le Département d'État des États-Unis, dans son rapport sur le respect des droits de l'Homme dans le monde, souligne ***qu'un des problèmes les plus importants dans le cadre des violations des droits de l'Homme au Kazakhstan est l'absence d'un système judiciaire indépendant et des procédures juridiques équitables*** [11]. Le Conseil National du Barreau polonais suite à la mission d'observation menée au Kazakhstan a observé que «les tribunaux étaient soumis à une forte influence de la part des autorités. Le système de la justice et de l'administration publique étaient largement corrompus» [12].

Le Parlement européen, dans une résolution publiée le 18.04.2013, a exprimé son inquiétude quant aux condamnations des leaders de l'opposition, des activistes syndicaux et des défenseurs des droits de l'Homme, notamment Vladimir Kozlov [13], Roza Tuletayeva [14], Vadim Kuramshyn [15] en résultat des procès qui n'avaient pas été conformes aux normes internationales d'équité.

La Convention de l'ONU relative au statut des réfugiés, dans l'article 33 protège un réfugié contre l'extradition, si sa vie ou sa liberté était menacée en raison de ses opinions politiques. Nous rappelons que conformément aux dispositions prises par l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE à Monaco et à Istanbul, les membres de l'OSCE ne devraient pas détenir de prisonniers politiques ni procéder à la vengeance pour des motifs politiques.

Selon «l'indice de démocratie» évalué par le service des analyses de la section britannique de l'hebdomadaire «Economist» (The Economist Intelligence Unit, EIU), le Kazakhstan s'est placé à la 143^{ème} position sur la liste de 165 pays. ***Le régime politique du Kazakhstan à été officiellement classé comme un «régime autoritaire»*** [16]. Dans le rapport de Freedom House «Nations in Transit 2013», le Kazakhstan est classé comme un pays «au régime autoritaire consolidé» [17]. En juillet 2013, le Ministre des Affaires Étrangères du Kazakhstan, M. Yerlan Idrisov, dans l'interview accordée à la revue «The Hille» a dit: *«Ceux qui pensent que le Kazakhstan est un pays anti-démocratique, se trompent. Nous ne sommes pas encore un pays démocratique, mais la création d'une nouvelle culture politique est une tâche difficile et prend beaucoup de temps»* [18].

Sources:

1. Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie // Informations sur la coopération internationale - <http://www.fsb.ru/fsb/international.htm>
2. La Fondation «Dialogue ouvert»// Les services spéciaux kazakhs au service du régime du Nazarbayev. http://odfoundation.eu/ru/publics/1267/kazhastanskije_spetssluzhbi_na_strazhe_nazarbaevskogo_rezhima
3. Respublika // L'Ukraine ne peut pas livrer Abylazov. - <http://www.respublika-kz.info/news/politics/31901/>
4. Amnesty International // Communiqué de presse: «L'enlèvement de Rozvozhayev par l'Ukraine doit être élucidé» http://amnesty.org.ua/sites/default/files/PR_AI_Ukraine_Razvozhayev_abduction_29.10.2012_UKR.doc
5. RFI // Amnesty International: La Russie n'a pas empêché le recours à la torture en Asie Centrale - <http://www.russian.rfi.fr/tsentralnaya-aziya/20130703-amnesty-international-rossiya-ne-prepyatstvuet-pytkam-v-tsentralnoi-azii>
6. Conseil de l'Europe // Convention européenne d'extradition - <http://conventions.coe.int/Treaty/rus/Treaties/Html/024.htm>
7. Amnesty International // L'état du Monde 2013. - <http://www.amnestyusa.org/research/reports/state-of-the-world-2013>
8. Conseil de l'Europe // Rapport: destiné au gouvernement ukrainien publié par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants suite à la visite en Ukraine. - <http://www.cpt.coe.int/documents/ukr/2012-30-inf-eng.htm>
9. Conseil de l'Europe // Rapport destiné au gouvernement de la Fédération de Russie publié par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants suite à la visite dans la région du Caucase du Nord. - <http://www.cpt.coe.int/documents/rus/2013-01-inf-rus.pdf>
10. Rapport des ONG russes portant sur l'observation par la Fédération de Russie des dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les années 2006-2012 - <http://www.hro.org/files/871.pdf>
11. Département de l'Etat des Etats-Unis // Rapport de Human Rights Watch 2012: le Kazakhstan. - <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2012/sca/204402.htm>
12. Conseil National du Barreau polonais //Rapport portant sur la mission d'observation effectuée au Kazakhstan par le Conseil National du Barreau Polonais. - http://adwokatura.pl/wp-content/uploads/2013/07/NRA_Report_on_Mission_in_Kazakhstan-amended_all.pdf
13. Fondation «Dialogue ouvert» // Le tribunal rejette l'appel de Vladimir Kozlov. - http://odfoundation.eu/en/publications/1074/court_rejects_an_appeal_by_vladimir_kozlov
14. Fondation «Dialogue ouvert» // Le Kazakhstan: Rosa Tuletaeva risque sa vie faute de soins médicaux. - http://odfoundation.eu/en/publications/1339/kazakhstan_the_lack_of_qualified_care_puts_roza_tuletaevas_life_at_risk
15. Fondation «Dialogue ouvert» // Vadim Kuramshin laureate of the Ludovic-Trarieux Prize. - http://odfoundation.eu/en/publications/1366/vadim_kuramshin_laureate_of_the_ludovic_trarieux_prize
16. The Economist // L'indice de démocratie 2012: La démocratie est au point mort - https://www.eiu.com/public/topical_report.aspx?campaignid=DemocracyIndex12
17. Freedom House // Nations in Transit 2013. - http://www.freedomhouse.org/sites/default/files/NIT2013_Tables_FINAL.pdf
18. The Huffington Post // Le Kazakhstan: l'image contre la réalité http://www.huffingtonpost.com/al-eisele/kazakhstan-image-vs-reality_b_3601075.html

8. EXEMPLES D'ABUS DES SYSTÈMES INTERPOL PAR DES PAYS OÙ LES DROITS DE L'HOMME SONT VIOLÉS

Dans la plupart des cas Interpol ne vérifie pas l'aspect politique de la poursuite lancée via ses systèmes, ce qui facilite aux régimes non démocratiques d'abuser des systèmes Interpol pour leurs objectifs politiques. Outre les cas cités dans la Déclaration d'Istanbul [\[1\]](#), on peut évoquer les cas des autres personnes poursuivies par Interpol à la base d'accusations politiques:

- *Manuel Rosales* – principal opposant politique de Hugo Chávez ; le 27.04.2009 il a obtenu l'asile politique au Pérou [\[2\]](#).
- *Rasool Mazraa* – activiste de l'opposition iranienne ; à la demande d'Interpol il a été arrêté en Syrie et exécuté en Iran [\[3\]](#).
- *Shahram Homayoun* - activiste de l'opposition iranienne ; en 2010 il a été inscrit sur la liste des personnes recherchées par Interpol [\[4\]](#), [\[5\]](#).
- *Arsen Avakov* – politicien ukrainien ; le 25.03.2013 à la demande d'Interpol il a été arrêté en Italie ; toutefois le tribunal italien a refusé de le livrer à l'Ukraine en évoquant les motifs politiques de sa poursuite [\[6\]](#).
- *Akhmed Zakayev* – politicien tchéchène, il a été arrêté en 2002 à la demande d'Interpol, mais la Pologne et le Royaume-Uni ont refusé de l'extrader vers la Fédération de Russie en évoquant les motifs politiques de l'affaire [\[7\]](#), [\[8\]](#).
- *Igor Koktysh* – activiste de l'opposition biélorusse, arrêté le 07.02.2013 en Allemagne à la demande des autorités biélorusses. Le parquet biélorusse l'a accusé d'avoir commis un meurtre, et a formé un pourvoi contre l'arrêt du tribunal qui l'avait innocenté. Igor Koktysh a été libéré par la police allemande après un interrogatoire qui a duré 8 heures, quand son statut de réfugié, accordé par la Pologne, a été confirmé par les autorités polonaises [\[9\]](#), [\[10\]](#).
- *Akezhan Kazhegeldin* – ancien premier ministre du Kazakhstan ; le 11.06.2002 il a obtenu un «Passeport pour la Liberté» remis par le Parlement de l'Union Européenne aux personnes persécutées pour des raisons politiques. Interpol a déclaré avoir suspendu les recherches d'Akezhan Kazhegeldin, mais son nom figure toujours dans le système Interpol [\[11\]](#), [\[12\]](#).
- *Dmitriy Pimenov* – opposant biélorusse et membre du parti conservatiste chrétien ; titulaire d'un passeport pour réfugiés (dit «de Genève») délivré par la Belgique, il a été arrêté le 19.08.2011 à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine et libéré par la police polonaise le même jour [\[13\]](#), [\[14\]](#).
- *Borys Berezovskiy* – politicien et homme d'affaires russe ; le 09.09.2003 il a obtenu l'asile politique au Royaume-Uni ; il est mort le 23.03.2013, mais son nom figure toujours sur la liste des personnes recherchées par Interpol [\[15\]](#).
- *Bani Venda* – activiste de l'opposition indonésienne; il a obtenu l'asile politique au Royaume-Uni en 2002, mais risque d'être arrêté à la base de la «notice rouge» dès qu'il quittera le territoire du Royaume-Uni [\[16\]](#).
- *Dododzhon Atovulloev* - journaliste et politicien de l'opposition tadjike ; il a obtenu l'asile politique en Allemagne en 2001 ; il a été arrêté à l'aéroport de Tbilissi le 20.08.2013 à la demande d'Interpol. Le parquet tadjik l'a accusé d'extrémisme et de terrorisme religieux. Il a été libéré le même jour par les autorités géorgiennes. Il soutient qu'il a été persécuté pour des raisons politiques à cause de ses critiques à l'encontre de la famille du président tadjik Amomali Rakhmon, proférées à l'occasion du mariage coûteux du fils du président [\[17\]](#).

- *Pinar Selek* - sociologue turque ; elle a mené des recherches portant sur la minorité kurde. Le 27.08.2013 il s'est avéré que la Turquie a déposé une demande pour son arrestation. Le 24.01.2013 elle a été condamnée à perpétuité pour avoir participé à un prétendu attentat à la bombe dans un des marchés d'Istanbul en 1998. Les expertises ont prouvé que l'explosion était le résultat d'une fuite de gaz. Le tribunal turc a innocenté Pinar Selek, mais les magistrats de la juridiction supérieure ont annulé cette décision. Actuellement Pinar Selek habite à Strasbourg, où elle prépare son doctorat à l'université de Strasbourg. Elle attend les démarches de l'agence française d'Interpol. Les défenseurs des droits de l'Homme supposent que les autorités turques persécutent Pinar Selek à cause de son activité professionnelle qui englobe les recherches sur la minorité kurde [18], [19].

Il faut admettre qu'Interpol a quelques fois refusé d'émettre un mandat d'arrêt contre les personnes poursuivies par le parquet russe pour des raisons politiques, comme c'était le cas de Vladimir Gusinski - propriétaire d'une agence d'information [20], de Givi Targmadze - politicien géorgien [21], du financier William Browder [22], ou de l'ancien coordinateur du service de renseignements estonien - Eerik-Niils Kross [23]. Mais il ne faut pas oublier que le retrait d'une demande du système Interpol n'entraîne pas automatiquement son retrait des systèmes locaux des polices dans les différents pays [24].

Sources:

1. L'Assemblée Parlementaire de l'OSCE a mentionné les cas de Piotr Silaev, William Browder, Ilia Katsnelson, Alesy Mikhaylevich et Bogdan Danilyshin - http://www.oscepa.org/publications/all-documents/doc_download/1801-istanbul-declaration-eng
2. «Korrespondent» // Le Venezuela en conflit avec le Pérou à cause d'un opposant réfugié - <http://korrespondent.net/world/820012-venezuela-possorilas-s-peru-iz-za-bezhavshego-tuda-oppozicionera>
3. 7x7 Journal // Le rôle d'Interpol dans les persécutions politiques - <http://7x7-journal.ru/post/26624?r=pravacheloveka>
4. CBN News // Iran Targeting Dissidents Through Global Police. - <http://www.cbn.com/cbnnews/world/2010/May/Iran-Targeting-Dissidents-with-Global-Police/>
5. FaithFreedom.org // Terrorism Redefined: Interpol at Islamic Republic's Service. - <http://www.faithfreedom.org/articles/political-islam/terrorism-redefined-interpol-at-islamic-republics-service/>
6. UNIAN // L'Italie a refusé la livraison d'Avakov à l'Ukraine - <http://www.unian.net/news/531798-italiya-otkazalas-otdat-avakova-ukraine.html>
7. La décision du juge Timothy Workman dans l'affaire «Le gouvernement de la Fédération de Russie contre Akhmed Zakayev» (traduction en russe). - http://www.memo.ru/hr/news/zak_rus.htm
8. Radio Svoboda // Akhmed Zakayev, ancien premier ministre. Ou bien futur premier ministre ? - <http://www.svoboda.org/content/article/2188156.html>
9. Khartiya 97 // Igor Koktysh- activiste biélorusse arrêté en Allemagne - <http://www.charter97.org/ru/news/2013/2/7/64992/>
10. Khartiya 97 // Igor Koktysh: les services spéciaux biélorusses ont cherché à me tuer en Pologne - <http://charter97.org/ru/news/2013/2/12/65227/>
11. Radio Svoboda // Akezhan Kazhegeldin. - <http://www.svoboda.org/articleprintview/24189857.html>
12. Interpol wanted persons// Kazhegeldin, Akezhan Magzhanovich. - [http://www.interpol.int/Wanted-Persons/\(wanted_id\)/2002-42195](http://www.interpol.int/Wanted-Persons/(wanted_id)/2002-42195)

13. DELFI // Le réfugié politique biélorusse arrêté par les gardes-frontière polonais - <http://ru.delfi.lt/abroad/belorussia/polskie-pograniczniki-zaderzhali-belorusskogo-politbezhenca.d?id=48728517>
14. EuroRadio.Fm // Pimenov: Il est possible que le fonctionnaire ait plaisanté quand il m'a annoncé qu'ils «vont me livrer à Loukachenko» - <http://euroradio.fm/ru/report/pimenov-vozmozhno-politseiskii-poshutil-chto-menya-vydadut-lukashenko-48635>
15. Les personnes recherchées par Interpol // Berezovskiy, Boris. - [http://www.interpol.int/Wanted-Persons/\(wanted_id\)/1999-36430](http://www.interpol.int/Wanted-Persons/(wanted_id)/1999-36430)
16. La Cour Internationale de Justice // Les réfugiés craignent la notice rouge. - <http://www.fairtrials.net/press/refugee-threatened-with-interpol-red-notice/>
17. Respublika // Interpol aide les dictateurs - <http://respublika-kaz.info/news/politics/32149/>
18. Daily News // La notice rouge lancée contre la sociologue Pinar Selek - <http://www.hurriyetdailynews.com/red-notice-issued-for-turkish-sociologist-pinar-selek.aspx?pageID=238&nID=53357&NewsCatID=359>
19. Amnesty International // La Turquie exige qu'Interpol arrête Pinar Selek. - <http://humanrightsturkey.org/2013/08/28/turkey-wants-interpol-to-arrest-pinar-selek/>
20. Newsru.com // Médias israéliens: Gusinskiy est prêt à retourner en Russie. Interpol déclare ne pas le rechercher. - <http://www.newsru.com/world/08oct2009/got.html>
21. Kommersant.ru // Interpol affirme que Gavi Targmadze est persécuté pour des raisons politiques, et c'est pourquoi Interpol a refusé d'émettre un mandat d'arrêt contre lui - <http://www.kommersant.ru/news/2186858>
22. Interpol // La Russie ne peut se servir d'Interpol pour arrêter Wiliam Browder - <http://www.interpol.int/News-and-media/News-media-releases/2013/N20130726>
23. RIA Novosti // Interpol ne va pas coopérer avec la Russie dans l'affaire de l'Estonien Kross - <http://ria.ru/world/20130704/947583568.html>
24. Euobserver.com // Interpol se laisse instrumentaliser par «les états criminels» - <http://euobserver.com/justice/121207>

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La Fondation «Dialogue ouvert» est très inquiétée par la suite des arrestations des gens de l'entourage de l'oppositionniste kazakh Moukhtar Ablyazov, qui ont été réalisées à l'aide de canaux internationaux et à l'utilisation des accords bilatéraux conclus dans des domaines différents entre certains pays de l'Union Européenne et le Kazakhstan. Nous soulignons que l'extradition est un acte de l'aide bilatérale, accordée par les états sur le principe de la mutualité. Conformément aux principes de la légitimité, elle est utilisée dans la lutte contre la délinquance, mais les accords sur l'extradition ne peuvent pas constituer un outil dans la lutte contre l'opposition politique, en menaçant la vie et la santé des gens.

Nous ne nous permettons pas d'estimer le bien-fondé des accusations portées contre Moukhtar Ablyazov et contre ses collègues. Tout de même, il existe des raisons qui permettent de parler des fondements politiques des affaires pénales dans le contexte de la lutte des autorités kazakhes contre l'opposition et ses opinions différentes des opinions officielles. La lutte politique visant surtout l'opposant principal du régime a changé en poursuite des activistes civiques et politiques, de leurs familles et leurs proches, aussi bien au Kazakhstan qu'à l'étranger. Prenant en considération le manque de la jurisprudence indépendante, et que la police kazakhe peut utiliser les tortures, il faut dire que l'extradition de Moukhtar Ablyazov et de ses collègues menace leur vie et leur santé, donc les accusations portées contre eux devraient être considérées en Europe, conformément aux standards internationaux du procès judiciaire équitable.

L'activité d'Interpol [\[1\]](#) se base sur le principe de la neutralité. Nous voyons la nécessité de réformer les principes de la coopération de cette organisation avec les pays non démocratiques, surtout en mettant fin aux essais d'user les systèmes d'Interpol par les autorités ukrainiennes, russes et kazakhes, qui sont entrepris pour extradier des personnes injustement accusées pour des raisons politiques. La Fondation «Dialogue ouvert» s'adresse:

Aux organes compétents des pays de l'Union Européenne, surtout au Royaume de l'Espagne, à l'Italie, à la République tchèque, à la République française, à la République de Pologne, afin de:

- Créer un groupe d'experts pour l'initiative, engageant en ses actions des représentants de la société civile internationale afin d'élaborer un projet des recommandations nécessaires pour les pays membres de l'UE, signant des accords bilatéraux ou internationaux avec des pays qui violent les droits de l'homme, pour éliminer la possibilité que ces accords soient utilisés en qualité d'instrument de poursuite des oppositionnistes politiques et des membres de leurs familles, de même que de leurs proches séjournant à l'étranger.
- Initier la pratique de l'échange régulière de l'échange des expériences, d'organiser des tables rondes, des conférences au cours desquelles les représentants des services spéciaux, d'Interpol, des parquets, les juges des instances différentes, les représentants des organes étatiques compétents pour l'asile politique dans les pays membres de l'Union Européenne, pourront apprendre / discuter sur la situation des droits de l'homme dans des pays tels que l'Ukraine, la Russie, le Kazakhstan, la Biélorussie, etc.
- Créer une commission d'experts spéciale, engageant dans ses activités des représentants des organisations internationales de protection des droits de l'homme, afin de mener une discussion publique sur la réforme des mécanismes de contrôle d'Interpol et de limiter l'abus de ses systèmes par certains états.

- Protéger Moukhtar Ablyazov, Tatyana Paraskevich, Mouratbek Ketebayev, Aleksandr Pavlov contre des poursuites injustes, résultant du contexte politique, et refuser de les extraditer vers le Kazakhstan à la base de l'art. 3 du statut d'Interpol (Interpol's Constitution).
- Protéger Moukhtar Ablyazov et son entourage du retour – contre leur gré – en Ukraine ou en Fédération de Russie où ils peuvent risquer les tortures, l'enlèvement ou un retour forcé en Kazakhstan.
- Considérer attentivement et objectivement les demandes des alliés de Moukhtar Ablyazov et des membres de sa famille portant sur leur protection internationale dans les pays européens, en accord complet avec la loi européenne sur la protection des réfugiés.

À l'Organisation internationale de la police criminelle «Interpol» de:

- Vérifier attentivement les demandes des pays membres d'Interpol sous l'angle de leur conformité avec l'article 3 du Statut (The Constitution), qui défend catégoriquement à cette organisation de mener des opérations ou des activités au caractère politique, militaire, religieux ou racial [2]. Interpol devrait être spécialement attentif en coopération avec les états où la violation des droits de l'homme est systématiquement constatée.
- Engager au travail au Secrétariat Général d'Interpol des experts dans le domaine des questions politiques qui pourraient assurer un appui dans le cadre des problèmes se référant aux bases politiques d'une affaire ou de l'autre. Réaliser des consultations régulières avec les organisations internationales des droits de l'homme afin de connaître la situation politique dans les pays membres d'Interpol.
- Comme dans le cas de Mouratbek Ketebayev, effacer des bases des données internationales d'Interpol les informations portant sur le mandat d'arrêt de Moukhtar Ablyazov, de Tatyana Paraskevich, d'Aleksandr Pavlov, suite au caractère politique de la demande du mandat international d'arrêt, émise par le parquet kazakh.

Au gouvernement de la République du Kazakhstan, de:

- Arrêter d'abuser des mécanismes juridiques d'Interpol. Prendre en considération ce que les pressions politiques réalisées afin de poursuivre les oppositionnistes politiques et leurs familles, faites au détriment des accords bilatéraux / internationaux conclus avec les états de l'UE dans des domaines différents, peuvent avoir en résultat final des complications dans les relations avec les pays membres.

Tous les intéressés peuvent soutenir nos appels en utilisant les adresses suivantes :

- Président du Parlement Européen Martin Schultz: Rue Wiertz 60, 1047 Bruxelles, Belgique. Tél. +32 (0)2 28 40 737, +33 (0)3 88 1 74 938. Adresse e-mail du chef du cabinet, Markus Winkler: markus.winkler@europarl.europa.eu;
- Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique, Catherine Ashton: 1046 Bruxelles, Belgique. Tél. +32 2 584 11 11. Formulaire de contact: http://www.eeas.europa.eu/contact/index_en.htm;
- Stavros Lambrinidis, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme: 1046 Bruxelles, Belgique. Tél. +32 2 584 2305, e-mail: stavros.lambrinidis@ext.eeas.europa.eu;
- Président de la Commission Européenne, José Manuel Barroso: 1049 Bruxelles, Belgique. Tél. +32 (0) 2 298 1566, +32 (0) 2 296 5745. Formulaire de contact: http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/president/contact/mail/index_en.htm;

- Commissaire de l'UE aux droits de l'homme, Nikoforos Diamandouros: F-67001, Strasbourg, avenue du Président Robert Schuman, 1, tél. +33 3 88 17 23 13;
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Case Postale 2500, CH-1211 Genève 2 Dépôt, Suisse. Tél. +41 22 739 8111, fax: +41 22 739 7377. Formulaire de contact: http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/contact_hq;
- Secrétariat de l'Organisation internationale de la police criminelle «Interpol»: Secrétariat Général, 200, quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon, France, fax: +33 (0)4 72 44 71 63.

En affaire Moukhtar Ablyazov:

- Ministre de l'Intérieur de la France, Manuel Vallas: Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08. Tél. +33 149274927, +33 140076060. Formulaire de contact: <http://www.interieur.gouv.fr/Infos-du-site/Nous-contacter/Ecrire-au-ministre-de-l-Interieur>;
- Ministre des Affaires étrangères de la France, Laurent Fabius: 75351 Paris Cedex 07 SP, 37, quai d'Orsay, tél. +33 143175353.

En affaire Tatyana Paraskevich:

- Tomas Haisman, Directeur du Département pour les réfugiés et de la politique des migrations du Ministère de l'Intérieur de la République tchèque: Nad Štolou 936/3, code postale 170 34, Praha 7. Tél. +420 974 832 495, +420 974 832 502, e-mail: tomas.haisman@mvcz.cz;
- Marie Benešova, Ministre de la Justice de la République tchèque par intérim: ulica Vyšehradská 16, région Praha 2, ville de Praha, code postale 128 10, tél. +420 221 997 106, +420 221 997 111, fax: +420 224 919 927, e-mail: posta@msp.justice.cz;
- Monika Šimunkova, Commissaire gouvernemental pour les droits de l'homme en République tchèque: Bulwar Edvarda Beneše 4, Praha 1, PSČ 118 01, tél. +420 224 002 111, e-mail: posta@vlada.cz;
- Jan Kohout, Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque: Loretánské náměstí 5, 118 00 Praha 1, tél. +420 224 181 111, e-mail: podatelna@mzv.cz;

En affaire Alma Shalabayeva:

- Ministère de l'Intérieur de l'Italie: Piazza del Viminale n. 1 - 00184 Roma, tél. +39 0636 064 651, e-mail: dait@pec.interno.it;
- Ministère de la Justice de l'Italie: via Arenula 70 - 00186 Roma, +39 06 68851, e-mail: callcenter@giustizia.it;
- Ministère des Affaires étrangères de l'Italie: 00135, Roma, Piazzale della Farnesina, 1, tél. +390 6369 18899;
- Département consulaire de l'ambassade de la République du Kazakhstan en Italie: 00189, Roma, via Cassia 471, e-mail consolato-roma@mail.ru, tél.: +390-6363-01130, +390-6363-08476, fax: +390-6362-92675, +390-6362-92612;
- Procureur général de la République du Kazakhstan: 010000, Astana, Maison des Ministères, entrée numéro 2, rue Orynborg, 8, tél.: +7 7172 71-26-20, +7 7172 71-28-68;

- Département de la commission de la sécurité nationale dans la région d'Atyrau: 060000, ville d'Atyrau, rue Satpayeva, 20 «A», tél.: +7 7122 27-12-76, +7 7122 27-12-76;
- Président de la République du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev: 010000, Astana, Chancellerie du Président, Rive Gauche, tél. +7 (7172) 74 55 24;
- Ministre des Affaires étrangères de la République du Kazakhstan, Yerlan Idrisov: 010000, Astana, Rive Gauche, rue Kunayeva 31, tél. +7 7172 72 05 18, +7 7172 72 05 16, midrk@mfa.kz;

En affaire Mouratbek Ketebayev:

- Procureur Général de la République de Pologne, Andrzej Seremet: ul. Rakowiecka 26/30, 02-528 Warszawa, Pologne, tél. +48 22 12 51 491, fax +48 22 12 51 882; e-mail: skargi@pg.gov.pl;
- Ministre de l'Intérieur de la République de Pologne, Bartłomiej Sienkiewicz: ul. Stefana Batorego 5, 02-591 Warszawa, Pologne, tél. +48 22 621 20 20, fax +48 22 60 139 88, e-mail: kancelaria.glowna@msw.gov.pl;
- Ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne, Radosław Sikorski: Al. J. Ch. Szucha 23, 00-580 Warszawa, Pologne, tél. +48 22 523 90 00, e-mail: rzecznik@msz.gov.pl.
Formulaire de contact: http://www.msz.gov.pl/pl/ministerstwo/kontakt_msz/kontakt_z_msz.

En affaire Aleksandr Pavlov:

- Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume d'Espagne (Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación): 28012, Madrid, Plaza de la Provincia, 1, tél. + 34 91 379 97 00;
- Ministère de la Justice du Royaume d'Espagne (Ministerio de Justicia): 28012, Madrid, Calle Bolsa, 8, tel. +34 91 837 22 95;
- Tribunal Régional Supérieur du Royaume d'Espagne (Audiencia Nacional): les lettres peuvent être envoyées en version électronique http://www.poderjudicial.es/cgpi/en/Services/Message_box/Suggestion_box;
- Chambre Basse du Parlement du Royaume d'Espagne (Congreso de los Diputados) - c/ Floridablanca s/n - 28071 - Madrid, tél. +34 91 390 60 00, fax +34 91 429 87 07, e-mail: informacion@congreso.es;
- Chambre Haute du Parlement du Royaume d'Espagne (Senado) - c/ Bailén, 3, 28071, Madrid, tél. +34 91 538 10 94, +34 91 538 10 34, e-mail: gabinete.presidencia@senado.es;
- Spanish Association Commission for Migrations (ACCEM - Asociación Comisión Católica Española de Migraciones) – tél. +34 91 532 7478, +34 91 532 7479, e-mail: accem@accem.es;
- Organisation sociale de l'aide aux réfugiés «Rescate»: c/ Luchana, 36, 4º Dcha., 28010, Madrid, tél. +34 91 447 29 60, +34 91 447 28 72, fax: +34 91 447 23 21, e-mail: rescate@ongrescate.org;
- Bureau pour les réfugiés et les personnes qui demandent l'asile en Espagne (Oficina de Asilo y Refugio): 28002, Madrid, C/ Pradillo, 40, tél. +34 91 537 21 70;

- Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le bureau de représentation dans le Royaume d'Espagne: 28020, Madrid, Avenida del General Perón, 32, tél. + 34 91 556 35 03, e-mail: spama@unhcr.org

Sources:

1. Interpol // Neutrality (Article 3 of the Constitution). - <http://www.interpol.int/About-INTERPOL/Legal-materials/Neutrality-Article-3-of-the-Constitution>
2. Interpol // Neutrality (Article 3 of the Constitution). - <http://www.interpol.int/About-INTERPOL/Legal-materials/Neutrality-Article-3-of-the-Constitution>

Annexe 1. Documents portant sur la coopération des structures policières et militaires du Kazakhstan et de l'Italie en affaire Alma Shalabayeva. Partie 1.

124 He is also wanted by Russia and Ukraine by Red Notice.
125 Ablyazov M.K. is being accused by the Russian Law Enforcement authorities for crimes committed by section 4 art. 159; chapter 'a,b', section 3, art. 165; section 3, art. 174.1; chapter 3, art. 30; section 2, art. 201; section 2,3 art. 327 of Russian Penal Code (fraud in a large scale, infliction of damage on property by deceit or breach of trust, money laundering, abuse of authority, document forgery).
126
127 Ablyazov M.K. is wanted by law enforcement agencies of Ukraine for committed crime according to articles 190 p.4 (fraud in a large scale) and art. 191 p.1 (expropriation or embezzlement of trusted property) of Ukrainian Penal Code.
128
129 Besides, in February 2012 in the UK Ablyazov M.K. was assigned a prison term of 22 months by the decision of the High Court in London for contempt of court.
130
131 But he escaped from the English justice.
132
133 According to the information available, at present Ablyazov M.K. lives in Rome, Italy at a rented villa "Via Di Casal Palloco 3" which belongs to a citizen of Germany Mrs. Gerda Brockelschen, d.o.b. 14/04/1929.
134
135 Ablyazov M.K. uses a car "Volvo XC90", 1/pl EP-241-FJ and a car "Lancia Voyager", 1/pl EP-640-NL.
136
137 Also Ablyazov M.K. may be accompanied with a man of Asian type who uses a car "Nissan Quashgai", 1/pl EM-089-MZ.
138
139 It's not excluded that Ablyazov M.K. may be accompanied with bodyguards who may resist (armed as well) during his arrest.
140
141 We believe that the person wanted may use false identification documents with other personal data.
142
143 In this regard, kindly ask you to organize the verification of any information presented and in case of the information confirmation to take steps to arrest M. Ablyazov.
144
145 Also you are requested to identify the males, residing at the address, by the attached photographs of M. Ablyazov.
146
147 In the event of his arrest, the petition for his extradition will be presented to the Ministry of Justice of Italy, through diplomatic channels as soon as possible.
148
149 However, not excluded that his wife - a citizen of Kazakhstan, Alma Shalabaeva Boranbaevna, d.o.b. 15.8.1966 lives with M. Ablyazov in the rented villa.
150
151
152
153 Prev. information (our ref.: 22/3-1625)
154
155 In addition to our previous message (ref. 22/3-1614 dated 28.05.2013), concerning arrest of wanted person ABLYAZOV Mukhtar we informing Your respective NCB that, with him could follow and live his wife - SHALABAYEVA Alma, DOB 15.08.1966.
156
157 We confirm that SHALABAYEVA Alma is the citizen of the Republic of Kazakhstan, she is a holder of national passport of Kazakhstan N0816235 issued on 03.08.2012 and also passport N5347890 issued on 23.04.2007.
158
159 SHALABAYEVA can use the false passport of another country (it is presumably Central African Republic) issued on the name of Ayan Alma, DOB 15.08.1966. The passport No. 06FB04081 issued on 01.04.2010.
160
161 In this connection, we ask you to identify all female persons which are living on a villa «Via Di Casal Palloco 3», located in Rome, Italy.
162
163 In case of confirmation of above stated information we ask to establish of a location of ABLYAZOV Mukhtar, which biographical particulars we had directed earlier.
164

Annexe 1. Documents portant sur la coopération des structures policières et militaires du Kazakhstan et de l'Italie en affaire Alma Shalabayeva. Partie 2.

165 Besides, to take measures to establish passports which used by ABLYAZOV for
166 traveling, and also to send other important for investigation information.
167 In case of revealing of illegal stay of SHALABAYEVA Alma in Italy (under false
168 documents,) we ask Your respective authorities to deport her to Kazakhstan.
169 Please supply us with any useful information you may have about the subjects.
170
171 Inform us about results even in negative case.
172
173
174
175 THIS MESSAGE AND ITS CONTENTS ARE CONFIDENTIAL FOR POLICE AND JUDICIAL AUTHORITIES
USE ONLY.
176
177 Thank you for co-operation.
178
179 Best regards,
180
181 IP Astana
182
183
184
185
186
187

Annexe 1. Documents portant sur la coopération des structures policières et militaires du Kazakhstan et de l'Italie en affaire Alma Shalabayeva. Partie 3.

According to the information available, at present Ablyazov M.K. lives in Rome, Italy at a rented villa "Via Di Casal Palloco 3" which belongs to a citizen of Germany Mrs. Gerda Brockelschen, d.o.b. 14/04/1929.

Ablyazov M.K. uses a car "Volvo XC90", 1/pl EP-241-FJ and a car "Lancia Voyager", 1/pl EP-640-NL.

Also Ablyazov M.K. may be accompanied with a man of Asian type who uses a car "Nissan Quashqai", 1/pl EM-089-MZ.

It's not excluded that Ablyazov M.K. may be accompanied with bodyguards who may resist (armed as well) during his arrest.

We believe that the person wanted may use false identification documents with other personal data.

In this regard, kindly ask you to organize the verification of any information presented and in case of the information confirmation to take steps to arrest M. Ablyazov.

Also you are requested to identify the males, residing at the address, by the attached photographs of M. Ablyazov.

In the event of his arrest, the petition for his extradition will be presented to the Ministry of Justice of Italy, through diplomatic channels as soon as possible.

However, not excluded that his wife, a citizen of Kazakhstan, Alma Shalabaeva Boranbaevna, d.o.b. 15.8.1966 lives with M. Ablyazov in the rented villa.

Please supply us with any useful information you may have about the subject.

Inform us about results of your checks even in negative case.

THIS MESSAGE AND ITS CONTENTS ARE CONFIDENTIAL FOR POLICE AND JUDICIAL AUTHORITIES USE ONLY.

Thank you for co-operation.

Best regards,

IP Astana

Allegati

N. 11 (13 Kb)

photo 1.jpg

1209.jpg

1208.jpg

1207.jpg

photo 3.jpg

photo 2.jpg

notification[russia.pdf

Form ukraine.htm

Form ukraine.mht.msg

notification kaz 1.pdf

notification kaz.pdf

Annexe 1. Documents portant sur la coopération des structures policières et militaires du Kazakhstan et de l'Italie en affaire Alma Shalabayeva. Partie 4.

MODULARIO
Interno - 372

Mod. 36/4 PSC



Ministero dell'Interno

DIPARTIMENTO DELLA PUBBLICA SICUREZZA

DIREZIONE CENTRALE DELLA POLIZIA CRIMINALE

pendenza in capo al soggetto di provvedimenti di cattura internazionali, in relazione alla volontà di quell'ufficio investigativo di verificare la presenza su Roma del latitante. Si fa notare che la comunicazione dello SCIP verso la squadra mobile avveniva alle 16.57, specificando gli elementi in possesso dell'Ufficio.

Alle ore 20,05, il Servizio Centrale Operativo inviava alla Questura di Roma e per conoscenza al Servizio per la Cooperazione di Polizia una nota verbale dell'Ambasciata del Kazakhstan del 30 maggio u.s. indirizzata all'Ufficio Immigrazione della Questura di Roma, in cui si confermava che tale SHALABAYEVA Alma, coniuge del ricercato, sarebbe stata in possesso di un passaporto falso a nome di AYAN Alma. Alla nota erano allegate alcune foto per l'esatta identificazione della persona indicata e annotati degli indirizzi (all.to 9).

31 maggio 2013:

L'Ufficio Interpol di Astana inviava un ulteriore messaggio al collaterale italiano ripetendo le informazioni sul catturando già fornite con il messaggio del 28 maggio precedente, ed aggiungendo nuove notizie su tale SHALABAYEVA Alma, utili alla sua identificazione, già fornite dall'Ambasciata kazaka attraverso la cennata nota verbale e già in possesso degli organi di polizia operanti (all.to 10).

3 giugno 2013:

Il Servizio per la Cooperazione Internazionale di Polizia trasmetteva alla Questura di Roma copia della nota verbale dell'Ambasciata del Kazakhstan, datata 28 maggio 2013, indirizzata al Ministero dell'Interno della Repubblica italiana, contenente la diffusione in lingua inglese fatta dall'Interpol di Astana del nominato ABLYAZOV Mukhtar, la traduzione della stessa diffusione ed alcune foto del ricercato.

Tale nota era pervenuta allo SCIP in originale il 29 maggio, attraverso i canali ordinari della corrispondenza proveniente dal Dipartimento, a seguito della decretazione "Criminalpol" apposta sul documento il medesimo giorno (all.to 11).

4 giugno 2013:

L'Interpol di Astana sollecitava controlli sul catturando ABLYAZOV Mukhtar, ribadendo che lo stesso avrebbe potuto usare un passaporto falso, presumibilmente della Repubblica Centro Africana, e i già segnalati possibili nomi falsi (all.to 12).

L'Esperto per la sicurezza italiano a Londra comunicava alle due Divisioni Interpol, il 4 giugno 2013, che, **su sollecitazione del Ministero per gli Affari Esteri, l'Ambasciata italiana a Londra** aveva chiesto di verificare l'eventuale status di rifugiato nel Regno Unito di ABLYAZOV Mukhtar e dei congiunti, a causa di notizie diffuse sui soggetti dalla stampa britannica (all.to 13).

Annexe 2. Question parlementaire par Marcin Świącicki et Ligia Krajewska, adressée au ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne, Radosław Sikorski, concernant la déportation des activistes de l'opposition politique vers le Kazakhstan [\[1\]](#).

Varsovie, le 26 Juillet 2013

Députés de la République de Pologne

Marcin Świącicki

Ligia Krajewska

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, les autorités de la République du Kazakhstan font des efforts pour parvenir à l'extradition des opposants du régime de Noursoultan Nazarbaïev séjournant en Union européenne.

Ce qui est de plus inquiétant, ce sont les événements qui ont eu lieu en Italie. Le 29 mai, l'épouse de Moukhtar Ablyazov, Alma Shalabayeva, et leur fille âgée de 6 ans, ont été arrêtées par la police, et le 31 mai, elles ont été déportées vers le Kazakhstan en avion affrété, en compagnie des diplomates kazakhs. Les organes italiens les ont extradées sans prendre en compte la demande d'accorder d'asile politique aux membres de la famille de Moukhtar Ablyazov, soumis aux répressions au Kazakhstan, fondateur du mouvement Choix démocratique du Kazakhstan (DVK). Ainsi, les fonctionnaires italiens ont violé les principes élémentaires de l'état du droit tels que le droit à un procès équitable, ou deux stades de la procédure judiciaire. Actuellement, il y a lieu la procédure d'explication de l'affaire qui est citée depuis des semaines par les journaux locaux. Le 16 juillet, suite à cette affaire, Giuseppe Procaccini, le chef du cabinet du vice-premier-ministre et du ministre de l'Intérieur de la République italienne, Angelino Alfano, a démissionné.

Le 12 juin 2013, à Lublin, la police polonaise, agissant en vertu du mandat d'arrêt émis par Interpol, a arrêté l'homme politique d'opposition kazakh, Mouratbek Ketebayev, membre de la présidence du parti délégalisé «Alga!». Ketebayev était poursuivi par le mandat d'arrêt international émis à la demande du Kazakhstan. Ketebayev séjourne légalement en Pologne depuis l'an 2011. En février 2013, suite aux poursuites des activistes de l'opposition au Kazakhstan et aux accusations portées contre lui, concernant l'activité menée contre l'état, il a déposé la demande d'asile politique sur le territoire de la République de Pologne. Le 13 juin 2013, il a été écouté par le parquet, informé sur les accusations portées contre lui et libéré. Le procureur Piotr Sitarski a informé au cours de la conférence de presse que le parquet ne s'est pas décidé à arrêter le citoyen kazakh poursuivi, puisque les crimes lui imputés peuvent avoir le caractère politique.

Actuellement, ils ont lieu les procédures d'extradition d'Alexandr Pavlov (l'ex-chef des garde-corps de Moukhtar Ablyazov) à Madrid et de Tatyana Paraskevich (l'ex-collègue d'Ablyazov dans la banque BTA Bank) à Prague. Les deux sollicitent l'asile politique dans les pays où ils séjournent. La déportation vers le Kazakhstan de l'épouse et de la fille de Moukhtar Ablyazov, réalisée contre la loi en vigueur, de même que l'essai de faire extradier Mouratbek Ketebayev, sont une preuve de la mobilisation des autorités kazakhs qui visent l'arrestation des activistes

de l'opposition et de leurs proches séjournant à l'étranger. Nous croyons que les autorités du Kazakhstan abusent des accords internationaux et des organes de poursuite fonctionnant en vertu de ces accords, en transférant l'extradition en un moyen servant à priver de la liberté les opposants politiques du régime.

Ainsi, nous posons la question au Monsieur le Ministre:

1. Existe-t-il et si oui, en quel mode, la possibilité que le Ministère des Affaires étrangères polonais assure l'aide essentielle aux Ministères des Affaires étrangères de la République tchèque et du Royaume d'Espagne lors de la prise de la décision portant sur l'asile d'Alexandr Pavlov et de Tatyana Paraskevich ? Pour ce but, il serait utile de contacter les Ministères des Affaires étrangères de la République tchèque et du Royaume d'Espagne afin de présenter l'opinion du Ministère des Affaires étrangères polonais sur l'asile à accorder à Mouratbek Ketebayev et afin de présenter les informations du Ministère des Affaires étrangères polonais sur ce problème, puisque dans le cas de l'extradition vers le Kazakhstan, ce même danger menacera Alexandr Pavlov et Tatyana Paraskevich.
2. Quelle est la position du Ministère des Affaires étrangères polonais en ce qui précède ? Est-ce que les accusations ayant des motifs politiques, portées contre les leaders de l'opposition, leurs familles et leurs collègues, peuvent être traitées en tant que la raison de leur déportation vers le Kazakhstan où ils sont menacés par le mauvais traitement de la part des organes de poursuite et les services pénitentiaires, de même que par les jugements de prison à plusieurs années ?

Salutations distingués,

Marcin Świącicki

Ligia Krajewska

Annexe 3. Réponse du Ministère des Affaires étrangères à la question parlementaire de Marcin Świącicki et de Ligia Krajewska [2]

Ministère des Affaires étrangères

SH.2113.268.2013/14

Varsovie, le 9 septembre 2013

Madame Ewa Kopacz

Président de la Diète

de la République de Pologne

Madame,

Suite à la question parlementaire formulée par Mme la Députée Ligia Krajewska et par M. le Député Marcin Świącicki (la lettre numéro SPS-023-20424/13, en date du 19 août 2013), portant sur la déportation des activistes de l'opposition vers le Kazakhstan, je vous informe que:

Le Ministère des Affaires étrangères condamne tous les cas de la violation des droits de l'homme. La protection des droits de l'homme, de même que le soutien au développement des sociétés civiles, sont des directions importantes de la politique étrangère de la Pologne.

Le Ministère des Affaires étrangères reste critique envers les actions menées par les autorités de la République du Kazakhstan, visant l'extradition des opposants politiques du régime. Nous sommes contre l'emploi du mandat d'arrêt international dans les conflits politiques. Les autorités des pays de l'Union Européenne sont informées au fur et à mesure sur notre avis sur ce sujet.

Salutations distinguées,

p. a. du Ministre des Affaires étrangères

Sous-secrétaire d'État

Henryka Mościcka-Dendys

Sources:

1. Marcin Świącicki's official website // Question parlementaire adressée au Ministre des Affaires étrangères, M. Radosław Sikorski, portant sur la déportation des activistes de l'opposition politique vers le Kazakhstan http://swiecicki.waw.pl/aktualnosc18_interpelacja-poselska-do-ministra-spraw-zagranicznych-pana-radoslaw-sikorskiego-w-sprawie-deportacji-dzialaczy-opozycji-politycznej-do-kazachstanu.html

2. Marcin Świącicki's Facebook page // Réponse du Ministère des Affaires étrangères à la question parlementaire de Marcin Świącicki et de Ligia Krajewska <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=526505294086055&set=a.152882434781678.36838.100001797668337&type=1>

La Fondation «Dialogue ouvert», ayant son siège à Varsovie, est une organisation non-gouvernementale qui promeut activement la protection des droits de l'homme et les processus de la démocratisation dans les pays post-soviétiques, surtout au Kazakhstan, en Ukraine et en Russie. Au cours de l'année dernière, la Fondation propageait activement la protection des droits de l'homme au Kazakhstan par la publication des rapports détaillés sur la situation dans ce pays et en engageant directement les représentants de la société civile du Kazakhstan en projets différents. Dans son activité, la Fondation «Dialogue ouvert» présentait les affaires de nombreux activistes civiques, des journalistes indépendants et des représentants de l'opposition démocratique, exposés aux menaces, les poursuites, la prison et la mort au Kazakhstan.

00-580 Varsovie

11a, avenue Szucha, bureau 21

E-mail: odfoundation@odfoundation.eu

www.odfoundation.eu

Le rapport a été publié en septembre 2013

Impression par: FONDATION «DIALOGUE OUVERT»

Photo sur la couverture: Interpol.int